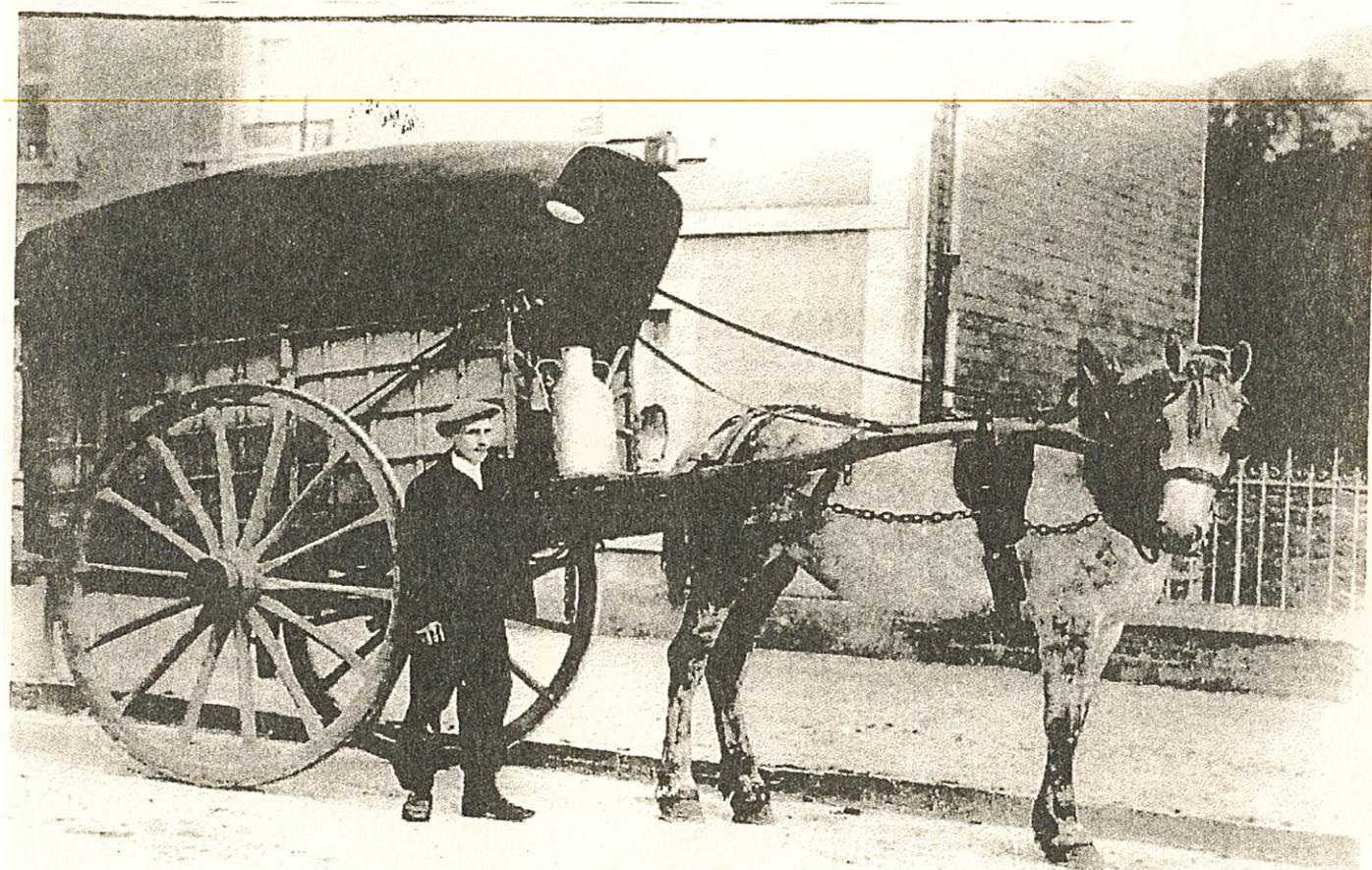


Histoire & Traditions populaires



Laitière, carriole de ramassage du lait à la ferme
Montpinçon vers 1930

N° 113

Mars 2011

Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot 14170 L'Oudon

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon



Bulletin trimestriel publié aux mois de mars, juin, septembre, décembre

Sortie Manoirs : 26 septembre (

- Le matin : manoir de Berville, le Lieu à Bretteville sur Dives, le manoir et la ferme de la Cour Livet à Notre-Dame-de-Fresnay.
- Apéritif et dégustation de produits de la ferme : rilette d'oie, mousse de foie gras, foie gras. Merci à Fabienne et à Olivier Storez qui avaient préparé des toasts pour 120 participants pour leur accueil toujours très chaleureux.
- Repas : (125 personnes) côtes de porc grillées par François et frites fort appréciées préparée par Alain Coeuret.
- L'après-midi : le manoir du Houlbec, le domaine des sources et l'église à Montviette.

- A noter : journée très intéressante malgré le mauvais temps, revoir le circuit des voitures qui ne parviennent pas à suivre dans les petites routes de campagne.
- Une question : pourrait-on organiser le repas ailleurs que dans la salle des Fêtes du Billot afin de développer les itinéraires des visites ? Cette possibilité sera étudiée lors d'un prochain conseil d'administration.

Repas de fin d'expo : 23 octobre

- Ce repas nous permet chaque année de remercier toutes les personnes qui nous ont aidés à préparer l'exposition ou qui nous soutiennent dans nos recherches.
- Le Pot au feu était excellent ainsi que la salade de fruits.
- Ce fut une journée très conviviale.
- A noter : notre salle du foyer est un peu juste en place pour recevoir 60 convives.

Les randonnées pédestres :

- Les 3e dimanches de janvier, février et décembre Thierry prévoit un circuit d'environ 8 kms pas trop loin du Billot. Le rendez-vous est à 14h sur la place.
- Pour les autres mois le foyer s'associe à l'association RPVO (randonnée et patrimoine de la Viette et de l'Oudon) qui garde le principe du 3e dimanche de chaque mois dans la mesure du possible.
- Ces randonnées d'environ 10 kms sont très appréciées et regroupent entre 20 et 30 personnes.
- En mai nous avons participé au week-end de « La Fromagère ».
- En juin nous sommes partis de Tôtes après la visite des vitraux de l'église commentée par Florent Chaboissier jusqu'à Notre-Dame de Fresnay où nous avons pu visiter l'exposition « Prima terra » à l'Espace Evanescence.
- En octobre nous sommes partis avant le lever du jour et nous avons pris le petit déjeuner à Berville (des tripes pour les amateurs).

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
GESTION	57,66	911,72	-854,06
VOYAGE	2212,00	1930,00	282,00
JOURNEE MANOIRS	1621,00	778,93	842,07
40 ANS FOYER	849,00	338,84	510,16
E.D.F.	0,00	570,36	-570,36
SAUR	0,00	120,07	-120,07
ASSURANCES	0,00	799,00	-799,00
IMPOTS	0,00	397,00	-397,00
SUBVENTION ST GEORGES	80,00	0,00	80,00
SUBVENTION DE L'LOUDON	200,00	0,00	200,00
	5019,66	5845,92	-826,26
ABONNEMENTS	5491,00	1743,05	3747,95
AFFRANCHISSEMENTS	0,00	838,80	-838,80
PRODUITS & ENTRETIEN	0,00	228,51	-228,51
PAPIER ET FOURNITURES	0,00	510,88	-510,88
LEMESLE	0,00	0,00	0,00
HORS ABONNEMENTS	0,00	0,00	0,00
	5491,00	3321,24	2169,76
EXPOSITION	5971,97	2287,63	3684,34
JOURNEE FORUM ARCHEO	2824,40	1576,82	1247,58
PHOTOCOPIES	0,00	125,74	-125,74
PEINTURE	0,00	420,31	-420,31
MATERIAUX ET ELECTRICITE	0,00	764,11	-764,11
REPAS	0,00	599,83	-599,83
PUBLICITE	0,00	460,46	-460,46
	8796,37	6234,90	2561,47
SALAIRES	4146,48	3580,63	565,85
URSSAF	0,00	813,00	-813,00
HUMANIS	0,00	561,36	-561,36
ASSEDIC	0,00	318,00	-318,00
UNIFORMATION	0,00	83,14	-83,14
	4146,48	5356,13	-1209,65
RESULTATS 2010	23453,51	20758,19	2695,32
INVESTISSEMENTS			0,00
		0,00	0,00
RESULTATS 2010			2695,32
INVESTISSEMENTS			0,00
AVOIR 2009			6078,16
NOUVEL AVOIR 2010			8773,48

PROGRAMME 2011

Randonnées & Patrimoine de la Viette et de l'Oudon Montviette Nature et Foyer Rural du Billot

Pensez au co-voiturage pour vous rendre sur les lieux de rendez vous !

- » **Dimanche 16 JANVIER** : Randonnée de 8 Km - RDV à 14 h au Billot - Foyer Rural
- » **Dimanche 20 FEVRIER** : Randonnée de 8 Km - RDV à 14 h au Billot - Foyer Rural
- » **Dimanche 20 MARS** : Randonnée 8 Km à Boissey - RDV à 14 h sur le parking de Boissey - à l'issue Assemblée Générale RPVO Boissey vers 16 h 30 - Randonnées & Patrimoine et Foyer Rural
- » **Dimanche 10 AVRIL** : Voyage annuel du Foyer - Foyer Rural
- » **Dimanche 17 AVRIL** : Randonnée journée - 18 Km à Clécy en Suisse Normande - RDV à 9h place du marché à St Pierre sur Dives ou 9h45 parking du viaduc du Vey à Clécy - Prévoir pique-nique à Le Bô (la Dame Blanche) - RPVO et Foyer Rural
- » **Dimanche 1^{er} MAI** : Randonnée journée 16 Km ou $\frac{1}{2}$ journée 9 Km - RDV à 9 h 30 à la Mairie de Berville - pique nique à St Martin de Fresnay - Comité des fêtes de l'Oudon
- » **Dimanche 8 mai** : Randonnée chant d'oiseaux des forêts - - RDV à 9h au Billot - Montviette Nature
- » **Dimanche 15 MAI** : Randonnée $\frac{1}{2}$ journée Lessard et Le Chêne - RDV à 14 h à la Mairie de Lessard et le Chêne - Randonnées & Patrimoine et Foyer Rural
- » **Dimanche 29 MAI** : Ouverture de l'expo du Billot : « Le cheval en Pays d'Auge » - Foyer Rural
- » **Samedi 4 et dimanche 5 JUIN** : La Fromagère - Le Billot - Randonnées pédestres, cyclotourisme et VTT : programme complet sur www.lafromagere.fr
- » **Dimanche 19 Juin** : Randonnée secrets de plantes - RDV à 14 h Mairie de Montviette - Montviette Nature
- » **Dimanche 26 Juin** : Randonnée journée - 21 Km vers Aubry le Panthou (entre Vimoutiers et Exmes) - RDV à 8 h 30 au Billot - RPVO et Foyer Rural
- » **Mercredi 6 Juillet** : Randonnée Plantes sauvages comestibles - RDV à 9h à la Mairie de Montviette - Montviette Nature

- » **Jeudi 14 JUILLET** : Randonnées des 3 Rivières - Randos pédestre, VTT et cyclo à partir de St Pierre / Dives - RDV 8 h 45 ancien marché aux veaux - **USP cyclisme - RPVO - la Fromagère**
 - » **Dimanche 14 AOUT** : Forum de l'archéologie et des savoirs faire & Marché fermier de l'Oudon - Foyer Rural
 - » **Samedi 10 et dimanche 11 SEPTEMBRE** : Week-end dans la Hague - Réservation obligatoire - Randonnées & Patrimoine et Foyer Rural
 - » **Dimanche 18 septembre** : Randonnée champignons - RDV à 10h - Mairie de Montviette - **Montviette Nature**

 - » **Dimanche 25 SEPTEMBRE** : « journée Manoirs » - Foyer Rural
 - » **Dimanche 2 octobre** : Randonnée journée - 21 Km vers Bretteville sur Laize et Gouvix - RDV à 9 h place du marché à St Pierre sur Dives - Randonnées & Patrimoine
 - » **Dimanche 16 OCTOBRE** : Randonnée matinale (2 fois 7 Km) - RDV à la Mairie de Garnetot - Petit déjeuner aux tripes au Billot et retour pour midi - inscription et participation demandée - Randonnées & Patrimoine et Foyer Rural
 - » **Dimanche 23 Octobre** : Sortie champignons - RDV à 14h Mairie de Montviette - **Montviette Nature**
 - » **Dimanche 20 NOVEMBRE** : Randonnée de 6 Km à Ste Marie aux Anglais - RDV à 14 h à la Chapelle Ste Marie- Randonnées & Patrimoine et Foyer Rural
 - » **Dimanche 27 Novembre** : Sortie champignons - RDV à 14h Mairie de Montviette - **Montviette Nature**

 - » **Le 3ème dimanche de janvier, février, mars et décembre** : randonnée avec le Foyer Rural - RDV à 14 h au Billot
 - » **Dimanche 18 DECEMBRE** : Randonnée de 8 Km - RDV à 14 h au Billot-Foyer Rural
- Et aussi tous les jeudis à 13h45 place du marché à St Pierre sur Dives avec RPVO

Contacts

Randonnée & Patrimoine de la Viette et de l'Oudon : Michel Sady 02 31 20 21 54
 m.sady@orange.fr - Fred Guais 02 31 20 64 98 - Catherine Payen 02 31 20 50 93 -
 Montviette Nature en Pays d'Auge : Christiane Dorléans 02 31 20 64 19
 sites web : www.rpvo.fr - www.patauge.org

Le cheval en Pays d'Auge

Exposition été 2011 du 28 mai au 27 septembre 2011

Le thème retenu pour cette exposition est le cheval en Pays d'Auge. Nous avons prévu les thèmes suivants :

Salle 1 : archéologie et histoire : Plusieurs vestiges archéologiques témoignant de la présence du cheval ont été découverts dans l'Orne et le Calvados en particulier par Guy San Juan (époque gauloise) et d'autres archéologues d'Archéo 125. Jean-Jacques Darthenay a découvert dans le canton un fer à cheval de l'époque médiévale. Il nous fera part de ses observations.

Le cheval et le transport des voyageurs : nous possédons quelques documents montrant des voitures omnibus tirées par des chevaux attendant les voyageurs à la gare de Saint-Pierre-sur-Dives et à celle de Livarot ; Nous étudierons le transport des voyageurs à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Le cheval et la poste : Henri Vautorte dans son ouvrage : « La période révolutionnaire à Saint-Pierre-sur-Dives » écrivait : « Le bourg de Saint-Pierre-sur-Dives déjà important et animé par ses tanneries, l'exploitation de ses carrières, son commerce local, un marché particulièrement renommé et animé avant la révolution, n'était pas doté d'un bureau de poste habilité à faire toutes les opérations qui nous paraissent rigoureusement indispensables. A l'origine, une telle organisation avait été motivée par cette considération que Saint-Pierre-sur-Dives ne se trouvait pas sur l'une de ses routes nationales desservies par les diligences et les malles-postes, routes sur lesquelles étaient prévues à intervalles à peu près réguliers des « relais » ou stations où l'on changeait les chevaux. Croissanville, l'un de ces relais, le plus rapproché de Saint-Pierre-sur-Dives, était le siège d'un bureau de poste, avec service d'expédition, de tri, et de distribution. » Aristide Bisson dans « Saint-Pierre-sur-Dives et son abbaye » précise : « Au haut de la rue de Lisieux et à droite en partant de Saint-Pierre-sur-Dives se trouve une grande porte cochère qui donne entrée dans une vaste cour de forme à peu près carrée ; Les bâtiments qui la limitent sont, pour la plupart, fort anciens et les murs ont une épaisseur de 90 cm à 1 m. C'est dans cette cour qu'était située la poste aux chevaux. De 1847 à 1852, 25 chevaux en moyenne étaient occupés, 8 pour le service de la poste et le reste à des relais pour les voitures publiques. A partir de 1852, on n'employa plus que 8 chevaux.

Nous présenterons par des tableaux, photos et documents le fonctionnement de la poste au XIXe siècle, avant l'avènement du chemin de fer.

Le cheval de course : nous étudions actuellement la création et le fonctionnement des Sociétés de Courses de Livarot et Saint-Pierre-sur-Dives

Salle 2 : Le travail à la ferme : le travail du cheval lors des travaux saisonniers : fenaison, moisson, fabrication du cidre (traction de la roue de granit dans le tour), transport du lait. Nous possédons déjà de nombreuses photos mais abondance de biens ne nuit pas. .

Le cheval de selle

Les soins aux chevaux : le rôle du grand valet, du petit valet ? Les soins vétérinaires, la médecine traditionnelle appliquée aux chevaux.

Salle 3 : Dans la maison en colombages : reconstitution de l'atelier du maréchal ferrant, du bourrelier, du charron.

Salle 4 : L'écurie : nous profiterons que cette salle était à l'origine l'écurie de la ferme dont faisait partie le bâtiment, sol pavé avec caniveau pour l'écoulement des urines, pour reconstituer une écurie avec mangeoire, râtelier, chambre du commis etc.

Annexe : **Le cheval dans l'art**
 le cheval jouet d'enfant, le cheval dans les manèges forains.
 Le cheval et la philatélie

Toutes les personnes intéressées par ce thème peuvent nous rejoindre le samedi après-midi, à partir de 14h30, pour préparer cette exposition. Nous recherchons matériel et photos.



Edition Dumaine, Saint-Pierre-sur-

ND Dhol

Voiture attendant les voyageurs devant la gare de Saint-Pierre-sur-Dives

« ESPACE EVANESCENCE »

Atelier de la Varinière - Notre Dame de Fresnay - 14170 L'OUDON



« INFINIMENT BLEU – de l'Ombre à la Lumière »

Le BLEU, couleur primaire et principielle, ouvre les Portes
de l'infiniment petit et de l'infiniment grand

*Du samedi 25 juin au dimanche 7 août 2011 – du vendredi au dimanche –
14h30 – 18h30*

40 exposants – verre, terre, peinture, métal, photo, mosaïque, laque...

Vernissage le samedi 25 juin à 17h

** Pour l'HIVER : Exposition « PETITS FRIMAS D'ARTISTES – 2 »*

Du 2 au 4 – du 9 au 11 et du 16 au 18 décembre

** A LA DEMANDE et sur rendez-vous, organisation de :*

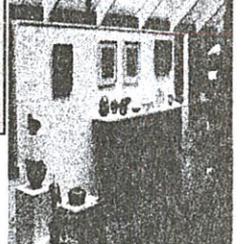
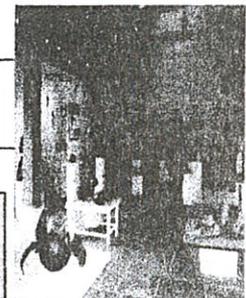
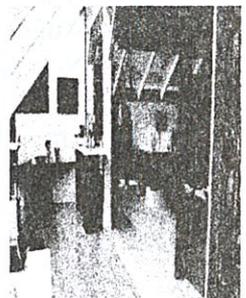
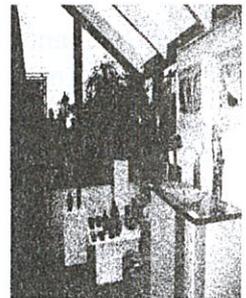
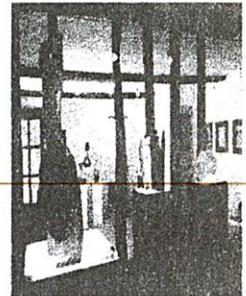
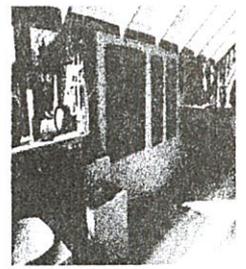
- Visite de l'atelier de vitrail, individuelle ou collective

- Exposition permanente

- accueil de scolaires et sensibilisation au vitrail

02 31 20 60 81

<http://espace-evanescence.org>



Le lièvre de La Gravelle

Pierre FREMONT

Raymond Leprieur m'avait invité à la chasse sur sa ferme de La Gravelle à Montviette. J'étais arrivé le jour dît dans cette belle ferme-manoir qui n'avait pas la sophistication ripolinée des manoirs de carte postale, endroits fermés l plupart du temps, sans bêtes ni gens, sans vie, posés là comme par hasard. Le père de Mme Leprieur, Isidore Guillemain qui, bien que très âgé à l'époque, était encore porteur de permis devait m'accompagner.

« Allez-y seul, me dit-il, je me sens un peu fatigué, mais méfiez-vous y aurait bien un lièvre dans le grand pré ! »

Le grand pré était situé en bordure du chemin de Lorée, c'est maintenant un labour.

Arrivant dans le grand pré couvert d'un beau regain, mon cocker de l'époque dont j'ai oublié le nom « rendit compte ». Il e mit à quêter, le nez au sol, en frétilant de la queue. Les cockers ont le nez court, chiens de petite quête, ils chassent près du chasseur.

Bref, le chien lève un gros capucin, gîte au frais, il me part dans les culottes. Je le tire, il boule, le chien le prend ; En rentrant à la ferme, je dis à M. Leprieur : « Yavait bien un lièvre dans le grand pré, le voilà, vous le mangerez en famille.

- Non pas question, je vous en prie, emmenez-le.
- D'accord, mais si c'est comme ça, vous viendrez le manger, avec nous à Saint Georges en Auge.
- Non merci. Vous savez, nous on n'est pas sorteurs. »

La Gravelle, Saint Georges en Auge... ça fait un bout ! En insistant rien n'y fit. Un peu déçu et après avoir beaucoup remercié, je rentrai à Saint Georges avec mon chien et le roussin de la Gravelle.



Lièvre en été

Le premier mémoire sur l'histoire de JORT (1827).

L'ouvrage fondamental de Frédéric GALERON « La statistique de l'arrondissement de Falaise » est sans doute un complément important à l'histoire de la ville de Falaise. Pour la plupart des communes rurales qui y sont étudiées c'est souvent le premier livre imprimé où elles figurent.

La collecte des renseignements nécessaires à la rédaction de cet ouvrage n'est pas une démarche facile. Galeron par son érudition et sa fonction administrative (Substitut puis Procureur du roi), n'ignore pas les réticences des paysans et des petites gens à participer aux statistiques les concernant. Pour obtenir ce qu'il veut, en Janvier 1826, à chaque Maire, il fait parvenir un questionnaire approuvé par Monsieur le Sous Préfet de Falaise. A la fin de l'année il relance ceux qui ont ignoré sa demande.

Quelques unes des réponses ont été consultées: certaines sont courtes mais bien documentées d'autres sont très importantes comme celle du Maire de Jort. Galeron écrit à son sujet dans le tome 2 pages 417 à 426 « ...dans un mémoire qu'il nous a remis et dont nous avons extrait presque tous nos renseignements, Monsieur Grachard (notaire) est un des administrateurs les plus complaisants que nous ayons trouvé dans l'arrondissement et nous nous empressons de lui témoigner ici notre reconnaissance particulière. Nous regrettons de n'avoir pu citer tout son travail. Il restera déposé dans les archives publiques... ». Ce mémoire c'est aux Archives Départementales du Calvados que nous l'avons trouvé. Voici sa copie complète:

Etymologie¹.

Jort, c'est ainsi que s'écrit exactement ce nom aujourd'hui et s'écrivait généralement de la même manière il y a 200 ans: les actes de l'état civil et du notariat en font foi; cependant on écrivait quelques fois aussi avec un s final: Jorts.

Jort fut une ville autrefois, aujourd'hui, ce n'est qu'un village dont l'église est succursale: c'est au reste le siège d'un très ancien notariat.

Son étymologie est peut être difficile à expliquer: une seule version paraît fondée, le Pays où s'établit une peuplade ou une colonie étrangère: les Jorovistes.

Maître Adam desservant de Jort décédé en février 1821 à l'âge de 66 ans, disait qu'il avait lu dans une histoire ancienne; mais dont il ne pouvait trop se rendre un compte bien exact, que le lieu des ponts de Jort, le village de Jort était le Pays des Jorovistes, d'où était venu disait-il aussi, le nom de Jort, et ensuite il se demandait qu'étaient donc ces Jorovistes? Puis il ajoutait que d'après ce qu'il avait lu et entendu dire par des savants et entre autres par feu Monsieur Moisan ancien bibliothécaire de Caen, son compatriote et son ami intime, que ce pouvait et que ce devait être une colonie étrangère, qui après la conquête des Gaules se fixa dans le pays auquel elle donna son nom².

¹ Pour rendre ce manuscrit plus facile à lire et surtout pour retrouver après coup une mention, des chapitres à thèmes sont faits

² Toutes les parties de texte en italique sont des notes de bas de page du mémoire.

Références historique avant 1087.

Ce qu'il y a toutefois de bien certain: c'est que des monuments dont il sera parlé plus loin dans cette histoire, attestent jusqu'à l'évidence que l'origine de Jort remonte à beaucoup de siècles et que si l'époque précise est incertaine, au moins son antiquité très reculée est incontestable. *On expliquera, ce qui prouve son antiquité et qui en effet n'a entendu dire jusqu'à satiété dans tous les temps et dans tous les pays, lorsque l'on veut comparer deux choses très anciennes: vieux dit-on comme les ponts de Jort.*

Il est incontestable aussi que Jort fut une ville même assez peuplée. *Cette assertion sera établie d'une manière positive.*

Du reste, ce lieu soit par générosité, soit par reconnaissance fut protégé par un grand prince: *Guillaume Le Conquérant* dont la magnificence répara au moins en partie les désastres ou plutôt l'extermination qu'eut à subir cette malheureuse ville.

Le roi de France, trois Ducs, sept Comtes, tous princes souverains et cent mille combattants armés contre Guillaume pénétrèrent dans la Normandie par le Maine, ravagèrent le Pays d'Exmes, s'étendirent sur les bords de la Dive et gagnèrent le Bessin où ils causèrent les plus grands désordres: *Note prise dans la statistique premier cahier, premier volume, page 25.*

Le Sieur de Jort fut un des capitaines de Guillaume qu'il accompagna soit pour la conquête de l'Angleterre, soit pour les autres guerres qu'il entreprit ou qu'il eut à soutenir, et ainsi par une conséquence nécessaire il est évident que la ville du Sieur de Jort, sa maison et ses propriétés furent entièrement ruinées. Ne devait-il pas en être ainsi: un capitaine de l'ennemi que les alliés poursuivaient avec tant d'acharnement, ne devait-il pas être traité de la sorte? Et sans doute que l'église, qui comme nous aurons bientôt occasion de le faire remarquer était une des plus considérables du pays, ne fut pas épargnée non plus. Mais si elle le fut tant soit peu, les malheureux habitants durent être exterminés pour la plupart et réduits à la plus affreuse misère sans que leurs descendants aient pu depuis tant de siècles réparer les pertes que leur infortunée cité avait éprouvé.

L'église de Jort dut en effet souffrir beaucoup aussi de l'armée des alliés qui pour gagner le Bessin s'étendit sur les bords de la Dive.

Monsieur Grachard Notaire et Maire de Jort nous a communiqué une note que nous rapportons ici:

« chargé, dit-il en 1816 par les enfants de feu Monsieur le Comte de Vendevre de travailler au chartrier du château et d'aider à préparer une nouvelle classification des immenses papiers qu'il renfermait. J'ai lu une pièce dont la date, aujourd'hui, pour autant qu'il m'en souviens pouvait remonter à environ cent ans, qui rappelait une dotation faite à l'église de Jort par Guillaume Le Conquérant, je crois que c'était trois cent livres; mais je ne peux me souvenir si c'était trois cent livres de rente, ou seulement une fois payés. J'aurais sans doute, ajoute-t-il, obtenu la permission de prendre copie d'un titre qui rappelle une action autant juste que généreuse du roi Guillaume et qui fixe aussi positivement une époque de l'histoire d'un pays si intéressant par son malheur et par tant de souvenirs et d'intérêts divers. Aujourd'hui, je me réjouirais dit-il de l'offrir aux générations futures.

Toutefois, Monsieur Le Comte de Vendevre, Préfet ami et protecteur du bon et de l'utile, permettrait sans doute d'explorer le chartrier de son château pour retrouver cette pièce intéressante; mais ensuite pourrait-on à moins d'un travail, pénible d'autant plus, que cette pièce n'étant pas un titre de propriété, n'a pas du être classée sur les sommiers; pourrait-on dis-je se flatter de réussir: toutefois, je la signalerai ici pour faciliter les recherches s'il s'agissait d'en faire un jour. Elle est écrite sur une demie feuille de papier et autant qu'il

m'en souvienn, la seconde page n'est pas entièrement remplie: elle doit être dans les paquets de papiers mis à part et peu utilisés ».

Or, si Guillaume donna de pareilles marques de sa magnificence pour l'église de JORT, cela prouve deux choses; d'abord c'est que l'église de Jort, existait avant lui, c'est à dire avant l'an mil et quelque et ensuite non seulement que Jort devait être un lieu considérable digne de l'attention d'un grand prince et aujourd'hui non pas comme un simple village, mais encore que ruiné à cause des services de l'un de ses capitaines, il se crut obligé de réparer une partie des maux que la guerre avait faite.

Limite, topographie.

Les limites de la commune de Jort telle qu'elle est aujourd'hui sont à savoir:

- Depuis son extrémité Nord-Ouest jusqu'au premier pont à partir du village de Pont le territoire de la commune de ce nom ensuite la rivière de Dive et enfin le territoire de la commune de Vendevre.

- Au Nord est le territoire de la commune de Morière et de Courcy.

- Au Sud le territoire des communes de Louvagny, de Vicques et de Bernières.

- A l'Ouest le territoire de la commune de Perrières.

- Ces limites en général sont peu remarquables puisque la plupart ne sont formées que par des chemins ordinaires et même en certains endroits peu pratiqués: la seule qui soit bien fixe et bien apparente c'est la rivière de Dive, mais seulement sur une longueur d'environ 500 mètres vers le Nord-Ouest.

- Du reste la forme de cette commune est extrêmement irrégulière; d'abord c'est qu'elle présente une étendue de l'Est à l'Ouest de près de 5.000 mètres tandis qu'au point de jonction de son territoire avec ceux du Sud Ouest de Bernière et de Pont elle n'en a qu'environ 200 et que du Sud vers Louvagny au Nord vers Vendevre elle est large de près de 3.000 mètres.

- Son plan cadastral présente une figure tellement irrégulière qu'il serait peut être difficile de lui donner un nom propre: du reste une partie de son territoire vers l'Ouest se trouve enclavé de telle sorte dans celui de la commune de Pont que pour y aller et l'exploiter, il faut traverser dans tous les temps, celui de cette dernière commune.

La position géographique de ces deux communes, leurs rapports journaliers, la difficulté de l'exploitation de l'une qui oblige de passer sur l'autre, la proximité et le peu d'importance de Pont, dont la population ne s'élève qu'à quatre vingts et quelques habitants font vivement désirer la réunion de celle-ci à celle de Jort.

La commune de Jort n'est composée actuellement que d'un village principal où est l'église et de deux hameaux: l'un nommé le Moulin fouleux presque attenant au village et l'autre Massel. Une ferme isolée nommée la Cour Jort est encore au midi du village principal.

Hydrologie.

La rivière de Dives traverse son territoire du Sud au Nord; un ruisseau nommé le Douet du Houlme le traverse aussi dans la même direction venant de Courcy et allant se perdre dans la Dive après avoir traversé une petite partie du territoire de Vendevre: il est à remarquer que ce ruisseau est précieux; aussi voit-on sur ses rives, lorsque ses eaux s'élèvent assez pour faire irriguer, des prairies fécondes qui produisent des foins et des regains de bonne qualité.

Enfin, un autre petit ruisseau qui n'a pas de nom propre autre que le fossé des marais, duquel

les eaux viennent des anciens marais de Jort actuellement desséchés, défrichés et plantés, se perd dans la rivière au dessous du Moulin fouleux à peu de distance de sa source. Nous dirons bientôt de quelle utilité particulière était autrefois ce dernier ruisseau qui à présent ne sert qu'à irriguer la prairie de Mr le Comte de Beaurepaire.

Les eaux de la Dive sont constamment battues mais froides et dangereuses pour l'imprudent nageur qui voudrait s'y plonger: la mort ou au moins une maladie presque toujours incurable serait le prix de sa témérité.

Nous disons que si momentanément les eaux paraissent troubles, ce n'est que par les pluies extraordinaires qui charrient la terre des champs et la boue des chemins; un écoulement de quelques heures suffit pour les rendre claires et d'une belle couleur azurée; leur rapidité est telle, jointe aux sources abondantes d'eaux charmantes venant de la commune de Bernières tout auprès du territoire de Jort, contribuent pour beaucoup à les renouveler sans cesse dans toutes les saisons. Elles sont profondes de trois mètres dans des endroits et la rivière est assez régulièrement d'une belle largeur, de beaux abreuvoirs fonds de sable ou de gravier et la facilité d'y laver en tous temps sont des avantages que les habitants apprécient à un haut degré et que les étrangers admirent et envient. Le froid le plus rigoureux n'empêche presque jamais son écoulement toujours rapide et toujours abondant.

Sous le rapport de l'agriculture et de l'économie rurale cette belle rivière présente encore des avantages précieux. Et d'abord elle alimente bon nombre de moulins que l'on pourrait appeler des mouvements perpétuels puisque les eaux y arrivent sans cesse et particulièrement à commencer par le beau moulin à trois tournants de Vendeuvre qui immédiatement au-dessous de Jort reçoit le premier l'accroissement que produisent les eaux toujours considérables des fontaines de Bernières; aussi est-il vrai de dire que cette machine d'ailleurs si bien et si solidement organisée va nuit et jour dans un temps où l'ardeur du soleil fait gercer et disjoindre les roues d'un très grands nombre d'autres moulins qui se reposent.

Vient ensuite l'ancien et bon moulin de Carel appartenant à Mr Fleuriot, puis celui de Saint Pierre sur Dives appartenant à la famille Angerville recevant successivement les eaux de la Dives grossies par les fontaines dont nous avons parlé.

Nous dirons ensuite des prairies que sans nuire d'une manière sensible aux moulins, même dans les plus grandes sécheresses, on peut ôter le superflu des eaux pour opérer des irrigations salutaires qui tout à la fois peuvent procurer des foins de meilleure qualité et en quantité plus considérable. Cependant nous avons la certitude qu'on ne se borne pas ordinairement à user de cette ressource précieuse d'une manière raisonnable, mais que l'on en abuse souvent à un point que les propriétaires des moulins et leurs fermiers en éprouvent de grands préjudices, dont ils sont obligés de se plaindre à l'autorité supérieure. *Un règlement de l'administration publique est vivement désiré et a été sollicité nombre de fois pour faire constater les prises d'eaux.*

Du reste la belle et intéressante rivière dont il s'agit se divise en deux parties un peu au dessous du Moulin fouleux. L'une conserve le titre de rivière principale, l'autre est appelée la rivière de décharge; l'une et l'autre avec à peu près le même volume d'eau ont une pente presque égale.

Mais, remarquons ici les effets que produit une bonne écluse que Mr de Béville de Pont a fait établir il y a environ dix ans un peu au dessous des ponts de Jort proportionnée à l'importance de la rivière. D'abord, elle a pour objet de retenir les eaux à telle hauteur que l'on veut, mais ensuite et principalement pour but de les renvoyer à la rivière au moyen d'un beau canal. qui

communiqué de la rivière de décharge à celle qui alimente les moulins; conception heureuse! *Canal placé directement en face du château de Pont... qui est un parallélogramme très régulier de plus de 180 mètres de longueur sur au moins douze de largeur.*

Ainsi, lorsque les eaux sont abondantes, on tient les vannes ouvertes, hautes en d'autres termes; mais lorsqu'elles sont rares, l'écluse est constamment fermée de manière qu'à ce moyen rien n'est perdu et que tout retourne à la rivière principale.

D'après tout ce que nous venons de dire de la rivière de Dive, il est évident qu'elle suffit pour tous les besoins locaux, d'où il fait que les habitants de Jort n'éprouvent aucune privation de n'avoir ni étang ni fontaine.

Les chemins, la nouvelle route.

La commune de Jort est traversée dans toutes les directions par des chemins qui rendent son exploitation extrêmement facile; trois sont vicinaux, vingt six sont des chemins ordinaires de communication ou d'exploitation, ruelles ou sentiers.

Nous ferons remarquer toutefois, qu'il ne s'agit pas ici de la nouvelle grande route de Rouen à Falaise passant à l'extrémité Ouest du bourg de Jort, nous dirons seulement que c'est peut être pour la localité dont nous nous occupons, la plus belle et la plus intéressante époque de sa prospérité future et nous ajouterons que cette route commencée sous un autre gouvernement, vers l'année 1810, mais rendue parfaite jusqu'à Saint Pierre sur Dives depuis Falaise, en l'année 1824, est un cadeau le plus précieux que l'ont pût jamais faire à ce pays particulièrement.

Le principal des trois chemins vicinaux est la rue de Jort qui a son embranchement à la nouvelle grande route départementale dont nous venons de parler, près des ponts de Jort: les maisons de ce village sont distribuées sur deux lignes à droite et à gauche de ce chemin sur une longueur de 700 mètres: il se prolonge ensuite à l'Ouest et à l'Est jusqu'à l'angle Sud-Est du cimetière du lieu et là se trouve l'ancien grand chemin de l'Hyémois à Caen, chemin presque tout droit que l'on nomme encore aujourd'hui, le chemin d'Exmes, passant par le bourg de Trun, département de l'Orne, à deux myriamètres de distance de Jort: chemin que l'on reconnaît facilement encore avoir été de 24 pieds (8 m.), largeur qu'il a conservé dans beaucoup d'endroits; très fréquenté actuellement surtout comme seule voie pour toutes les communes, en grand nombre, placées de chaque côté jusqu'à Trun qui se rendent à Saint Pierre sur Dive, passant par la rue de Jort et joignant la nouvelle grande route.

Du reste la rue de Jort est spacieuse et commode, presque droite et conservant une largeur pour ainsi dire uniforme de 6 à 7 mètres.

Les deux autres chemins vicinaux sont peu intéressants: ils sont ainsi que les autres chemins secondaires et d'exploitation, d'un accès commode et d'entretien facile sans être considérablement dispendieux. Les carrières du lieu sont un des moyens d'y parvenir, le meilleur quoique plus coûteux serait de se procurer de la roche que l'on prendrait à Perrières, commune à un demi myriamètre de Jort (une lieue). Et, en le faisant ainsi on aurait comme déjà l'expérience de quelques années le prouve, des chemins aussi solides que nos grandes routes, d'un entretien facile ensuite et toujours agréables pour les besoins ruraux.

La rue principale de Jort réclame surtout ce soin particulier à cause des étrangers qui y passent et des transports continuels de grains, de denrées et des produits des tuileries de Barou et de Norrey, qui y passent pour se rendre à Saint Pierre sur Dives et dans les autres communes du pays.

Superficie, nature du sol.

La superficie totale de la commune est de 657 hectares. Environ 800 acres anciennes de 4 vergées, la vergée de 40 perches, la perche de 24 pieds et le pied de 12 pouces.

550 hectares environ sont en cultures, 70 en prairies ou pâtures, 7 en jardins, cours ou emplacements de bâtiments; le surplus est en bois, friches, chemins, rivière et ruisseaux: il n'y a ni bruyères, ni terres vagues.

La terre est généralement et naturellement sèche et sablonneuse, excepté ce qui est le long de la rivière et des ruisseaux. Mais on doit proclamer ici à la louange des cultivateurs de Jort qu'ils ont vaincus l'ingratitude du sol à force de travaux et de dépenses et en effet il faut le dire, nulle part on ne cultive avec plus de soin: à jour fixe, jamais une heure de retard et une fois là, rien ne peut les distraire; les terres à orge surtout sont travaillées avec un soin minutieux extrême.

Mais ajoutons qu'ils savent bien que leurs travaux ne sont pas sans récompense puisque l'orge qu'ils récoltent, et il semble que c'est un privilège de leurs terres, est toujours le plus blanc, le meilleur et le plus cher dans les halles voisines où il s'y vend toujours par un prix supérieur. Cette assertion est de notoriété et attestée par tout le monde.

Il serait difficile d'apprécier en détail ce que chaque espèce de terre rapporte par hectare, car il y en a de si mauvaise, comparée avec ce qu'on appelle la bonne. Et on ne peut avoir à cet égard que des données très inexactes surtout d'après l'effet que produit une année sèche ou humide, assez ordinairement qu'en règle moyenne, le blé et le seigle produisent de quatre à six fois la semence, un peu plus pour l'orge, la semence de ces diversités de grains est de 14 à 17 décalitres par hectare.

Le même raisonnement s'applique aux prairies, une année sèche ou humide produit des effets entièrement opposés, sèches elles produisent moins: mais alors le foin est de bonne qualité, humides elles sont plus abondantes, ce sont les bonnes années; mais trop humides ou pluvieuses c'est alors que la rivière si précieuse en toutes autres circonstances est un voisin funeste et dangereux, car: il en résulte des inondations qui couvrent de limon et de terres grasses les prés et les prairies d'où il suit une perte quelquefois totale des foins et souvent des secondes herbes.

Bois et marais.

Les bois qui existent dans la commune ne sont que des haies et quelques buissons; mais la plupart des anciens marais partagés en l'année 1793, plantés depuis avec succès de bois blancs propres à la menuiserie et pour les besoins du ménage. On a acclimaté dans ces marais et on y plante beaucoup maintenant le peuplier du Canada, arbre qui donne de grandes espérances. On va essayer cette année même la plantation d'arbres verts, les pins et sapins du Nord s'ils réussissent comme les autres espèces de bois on verra, un jour, dans ces terrains les plus beaux bois du pays.

Les habitants de Jort tiennent de tradition constante, que les marais dont il s'agit, dont une partie est nommée les marais de Jort et l'autre marais de Massel, appartenaient autrefois à la Comtesse Lesceline qui en fit donation aux habitants de Jort (on sait que cette Dame fut la fondatrice de l'Abbaye de Saint Pierre sur Dive vers le 11^e siècle).

Un acte de notoriété des habitants de Jort, réunis devant leur curé, le dimanche 27 février 1678 consigne dans un registre trouvé dans les archives de la commune de Jort, constate cette tradition de la manière la plus formelle (en marge cette note: et il est dit en toutes lettres que les pièces justificatives de cette donation étaient dans la charte de l'Abbaye de Saint Pierre sur Dives): l'acte dont il s'agit avait pour but de faire décharger la paroisse des impôts que le

roi, y est-il dit, avait taxés dès l'année 1675.

Le même acte rapporte que Pierre de la Rue, écuyer, sieur de Bernières avait fait faire un pont pour aller dans les dits marais dont il faisait exploiter la plus grande partie sans y avoir aucun droit.

Et enfin il contient une protestation contre Jean de Vauquelin, écuyer, sieur de Sacy qui venait de faire perdre (ce sont les expressions telles qu'elles sont dans le registre) aux habitants l'usage auquel ils avaient droit des secondes herbes des prés d'aval qu'ils exploitaient selon leur coutume et qu'il les avait fermés et enclos de grands fossés.

Ces bois, quoique insuffisants pour la consommation sont cependant une ressource précieuse pour les habitants et en effet chaque petite famille ayant eu sa part de marais a eu soin de planter, de telle sorte qu'aujourd'hui toutes y trouvent une partie de leurs besoins.

~~Du reste on doit dire que le partage des marais est véritablement l'époque d'un certain état d'aisance et de prospérité toujours croissant pour la commune de Jort.~~

Prix des terres, arbres fruitiers.

Le prix des terres labourées varie selon leur qualité et leur état de culture; les moindres se vendent de 2 à 300 francs l'hectare, les meilleures de 2 à deux mille quatre cents francs, quelquefois au delà.

Le prix des prairies n'est pas connu, il est difficile à apprécier, d'abord parce qu'il s'en vend très peu et très rarement et ensuite parce que comme tous les prés sont à proximité du village, c'est la convenance, l'état d'aisance de l'acheteur, le nombre de concurrents et enfin le plus ou le moins de bonne intelligence qu'il y a entre eux, le caprice ou un peu d'humeur font vendre parfois un objet un tiers plus que sa valeur.

Le pays étant, sauf le voisinage de la rivière, une plaine découverte, un sol sablonneux, sec et aride il n'a pu se faire qu'aucun propriétaire ait entrepris avec espoir de succès aucune plantation d'arbres fruitiers, aussi n'en existe-t-il qu'un petit nombre dans quelques parties des prairies et encore sont-ils languissants et peu productifs: ceux là seraient détruits par l'aridité du sol, ceux-ci le sont par l'humidité sans cesse renouvelée pour faire produire des foins et par le séjour assez souvent trop long des eaux froides de la rivière. Il en résulte donc qu'il y a que très peu d'arbres fruitiers et que ceux qui existent meurent avant le temps et qui en languissant ainsi ne produisent que très peu de fruits dont la qualité est nécessairement plutôt mauvaise que bonne. *Cependant Mr Grachard, Maire du lieu, nous dit qu'il a planté lui-même l'année dernière et qu'il espère réussir, il ajoute que ses concitoyens, en imitant un jour son exemple, lui sauront gré, sans doute d'avoir vaincu des difficultés jusqu'alors assez sérieuses.*

Mais le Pays d'Auge est si près que la commune de Jort s'y procure tout ce qui peut lui manquer, c'est un réservoir abondant et perpétuel où on trouve continuellement sans l'épuiser, toutes les boissons et presque tout le bois nécessaire à la consommation.

Céréales, assolement et engrais.

Il y a peu de choses à dire sur le mode de culture le plus usité, il est à Jort à peu près comme dans les communes voisines; les grains qui conviennent particulièrement au sol sont l'orge; nous avons dit que celui de cette commune est le plus blanc et le meilleur du pays, c'est une vérité attestée par tous les cultivateurs et par la propre expérience de ceux qui en usent dans la consommation. Le seigle convient aussi à la nature du sol et y réussit passablement. Le blé en

général y prospère moins bien, si ce n'est à force d'engrais, de soins et de dépense, mais la qualité en est bonne.

L'avoine est une des moindres ressources du cultivateur, car le peu qu'il en est récolté est bientôt consommée par les chevaux qui travaillent la terre avec tant d'opiniâtreté.

Les terres labourées sont divisées en quatre sols, ici ce sont des varets, ailleurs et ce qui est la même chose sont des jachères et guérets: en général c'est la seule ressource des troupeaux de bêtes à laine dans les mois d'avril, mai et juin, et en effet les cultivateurs laissent leurs terres entières (*celle qui est restée telle depuis la dernière récolte*) le plus longtemps que la saison et la température le permettent ou l'exigent. Expérimentés comme ils le sont par eux même et par de longues traditions, ils savent qu'en juin une pluie est salutaire pour les premiers labours de leurs varets, tandis que sans cet auxiliaire toujours favorable et nécessaire, ils arracheraient malgré eux avec leurs charrues la terre ou le sable qui est au-dessous de la couche végétale. Accident qu'avec beaucoup de raison ils redoutent, puisque arrivant ils ne pourraient espérer une récolte tant soit peu profitable, même pendant plusieurs années.

Les agronomes connaissent ce que vaut ce raisonnement, les cultivateurs, par expérience le savent encore mieux; mais il ne s'agit pas ici d'un traité d'agriculture, nous ne ferons aucune autre explication à cet égard.

D'après tout ce qui a été dit de la nature du sol, de sa culture et de ses productions, on doit penser que le lieu dont nous nous occupons est assez impropre à la production du colza et de la rabette; aussi n'y en cultive-t-on jamais, non plus que d'ajonc marin (ou vignon), de sarrasin, de navet et peu de pommes de terre.

Le sarrasin pourrait peut-être y réussir dans un été humide; mais en général, outre que les cultivateurs y ont peu de confiance, ils ont la conviction que cela ferait un tort considérable d'épuisement à la terre en la dégraissant et en lui donnant une semence qu'elle n'est pas propre ni habituée à produire.

Quant aux principaux engrais, c'est en première ligne les terrassements, porter de nouvelles terres dans un champ est le meilleur calcul des cultivateurs, donner du fond, labourer à pleine charrue dans la terre végétale est chose précieuse et toujours certaine, aussi un cultivateur ne manque jamais d'employer ce moyen quant il le peut, parce que le succès n'est jamais douteux et qu'il est de longue durée. Surtout et à beaucoup plus forte raison encore lorsqu'on ajoute à ces terres les engrais ordinaires. Du reste, on emploie le fumier des animaux, excellent engrais, lorsque surtout il est bien consommé. Depuis que la tourte de rabette est connu, ce nouvel engrais est recherché et employé avec circonspection, il est vrai car: l'expérience a prouvé que dans un terrain sablonneux et sec, les grains qui doivent être confiés à la terre après le blé et le seigle, languissent toujours et sont de la plus insignifiante production. De là, la conséquence que l'usage continu de cet engrais dans un tel sol le rendrait stérile en peu d'années: il faut du fond à la terre, une nourriture nouvelle et il est évident que la tourte n'en donne pas.

Voici donc comment les cultivateurs emploient la tourte: un tiers ou la moitié de ce qu'il en faudrait si on abusait de ce seul engrais, le surplus est du bon fumier bien consommé. La combinaison de ces deux substances paraît atteindre le but que l'on se propose: d'abord les récoltes sont plus abondantes, le grain meilleur en soi et plus de paille pour composer un fumier l'année suivante.

Aujourd'hui, c'est à ce point d'observation qu'en sont les cultivateurs de Jort, quelques années de plus leur donneront la mesure de ce qui sera bon à faire ou à éviter.

Il faut dire toutefois, que ce qui ne peut s'appliquer au sol particulier dont nous nous occupons et à tout autre semblable, convient beaucoup à d'autres terres franches, riches et inépuisables par elles mêmes et dans lesquelles l'usage exclusif de la tourte suffit pour développer les sels végétatifs qu'elles renferment et qui se renouvellent sans cesse par la culture, la chaleur et la combinaison des autres sels hétérogènes si puissants de ce nouvel et précieux engrais.

Le plâtre et la chaux ne paraissent convenir en aucune manière que ce soit au sol de Jort, du moins on n'en fait que très peu d'usage.

Animaux et abeilles.

Quarante cinq à cinquante chevaux existent dans la commune et suffisent à tous les besoins, à peu près 80 bêtes à cornes et environ 800 bêtes à laine du pays: on ne fait là aucune autre élève.

On cultivait avec assez de soin les abeilles, il y a quelques années, plusieurs personnes étaient parvenues à en élever une certaine quantité: mais il n'en existe maintenant qu'une vingtaine de ruches tout au plus et encore ceux qui les ont ne sont pas certains de les conserver jusqu'au printemps.

Etat de la population.

Il n'y a à Jort ni industrie ni commerce, excepté deux auberges peu fréquentées sinon au moment du passage des bœufs pour le Pays d'Auge ainsi que dans le temps de la foire de Guibray et encore ce passage de foire est peu de chose à présent à cause de la nouvelle grande route et des voitures publiques qui donnent tant de facilité de voyager promptement et avec économie.

Il y a aussi deux basestamiers, un maréchal, un charron, un bourrelier, plusieurs charpentiers et deux tourneurs en bois peu occupés.

Les travaux de l'agriculture emploient à peu près tous les bras; six ou huit individus seulement vont chaque année aux environs de Paris pendant trois ou quatre mois pour travailler aux récoltes. Leurs profits influent peu sur l'aisance et la prospérité du lieu.

Il n'y a non plus à Jort ni marché ni foire: c'est aux marchés et foires de Saint Pierre sur Dives particulièrement et à Falaise que les habitants conduisent et transportent ce qu'ils ont à vendre: c'est là aussi où ils s'approvisionnent des choses qui leur sont utiles.

Cent maisons à peu près et environ 120 feux composent la commune de Jort, aujourd'hui, sa population est de 460 à 470 individus.

On voit rarement des maladies extraordinaires dans cette commune, l'air y est pur et les habitants parviennent jusqu'à un âge assez avancé; aujourd'hui, on y compte encore plusieurs vieillards au dessus de 80 ans et deux au dessus de 90.

Calcul fait des mutations pendant les cinq dernières années, on trouve 44 naissances et 34 décès.

Aucuns usages particuliers autres que ceux qui sont communs au pays en général; les habitants de Jort vivent pour la plupart du produit de leurs biens et de leur travail et sans être, à l'exception de quelques familles plus fortunées, sans être disons nous, dans un grand état d'abondance, ils peuvent cependant assister trois ou quatre ménages pauvres qui sont ordinairement dans le village. On doit dire à leur louange qu'ils s'acquittent de ce devoir précieux, sans ostentation, avec bonne volonté et un grand désintéressement.

Jamais un malheureux ne souffre sans que des secours ne lui soient prodigués: nous proclamons ici avec plaisir de si beaux actes d'humanité et de bienfaisance.

Du reste il y a moins de querelles qu'autrefois parmi eux, ils vivent plus paisibles et en

meilleure intelligence; les mœurs s'épurent: la religion, la sévérité des lois appliquées par les tribunaux et la raison mieux comprise concourent efficacement à régénérer la partie affligée de cette commune.

Instruction.

Sous le rapport de l'instruction les familles apprécient le besoin de faire apprendre à leurs enfants au moins la lecture, l'écriture et le calcul: une louable et naturelle émulation excite et encourage les jeunes gens et les fait parvenir plus promptement au degré d'instruction qu'ils doivent atteindre: une école primaire du 3^e degré est établie dans la commune, 80 à 100 élèves, particulièrement dans l'hiver, dont au moins les quatre cinquième du lieu y reçoivent l'instruction élémentaire, la huitième partie y est instruite gratuitement.

Mr Le Raître est l'instituteur: c'est un jeune homme qui désire acquérir l'estime et la confiance des familles. La commune lui accorde une indemnité de logement.

Féodalité.

Nous avons parlé d'une tradition constante appuyée sur un acte de notoriété de 1678, touchant la donation faite des marais de Jort par la Comtesse Lesceline, en voici une autre qui tend tout à la fois à établir la puissance et suzeraineté que cette Comtesse avait sur le lieu de Jort et à prouver l'antiquité non pas de son origine, car: rien ne peut l'établir, mais seulement que Jort existait il y a plus de 800 ans, qu'il avait à cette époque un certain degré d'élévation et de prospérité.

On remarque que par des raisons que l'histoire explique, la Comtesse Lesceline fût obligée de faire transférer le couvent de femmes qu'elle avait fondé à Saint Pierre sur Dives et de l'établir à Saint Désir de Lisieux: « En ce temps là, elle reçut des mains de l'Evêque Hugues, son fils, le voile de religieuse qu'elle garda ensuite toute sa vie ».

Disons à l'égard de cette seconde tradition ce que nous en avons recueilli sur le lieu même et depuis: c'est d'un ancien four banal, une des choses, qui avec l'église ont survécu à la destruction des guerres et des siècles: ce four est placé directement en face de l'église de Jort à 47 mètres de distance Ouest. Les habitants de Jort tiennent que, comme les marais, il appartenait à la Comtesse Lesceline et que lors de la fondation ou accroissement des Abbayes de femmes du pays, elle avait concédé le droit féodal qu'elle tenait, aux Dames religieuses de Saint Pierre Canivet. Toutefois, elle se réserva et aux religieuses de Saint Désir de Lisieux, la plus belle partie de ses droits, la présentation des curés de Jort à la nomination de l'Evêque.

Mais comme elle et les Dames qui lui succédèrent avaient la dîme de tous grains, droits qu'elles exercèrent jusqu'à la révolution, elles étaient chargées de payer aux curés du lieu, 500 livres de pension congrue, pension dont ils ont constamment joui jusqu'à l'époque où les dîmes furent supprimées: c'était au reste tout ce que les curés avaient, excepté la jouissance de 18 ou 20 acres de terre d'assez médiocre qualité qui formaient le temporel de l'église et sans doute à condition d'acquitter des fondations.

En disant que le four banal fut donné aux Dames de Saint Pierre Canivet, nous ajouterons qu'elles en fieffèrent ensuite la propriété puisque Jean Mesnard et Thomasse sa femme passèrent une reconnaissance en faveur desdites Dames devant les tabellions de la Vicomté de Falaise le 8 novembre 1373 où il est dit que le four et la chènevière sur lequel il est construit, sont joutés au Nord par la venelle allant à l'église, au couchant la grande rue de la ville de Jort.

Ainsi en 1373 on qualifiait encore Jort de ville malgré qu'elle eut été entièrement ruinée depuis plusieurs siècles.



Photo H. Paumier de 2004: façade de l'église de Jort.

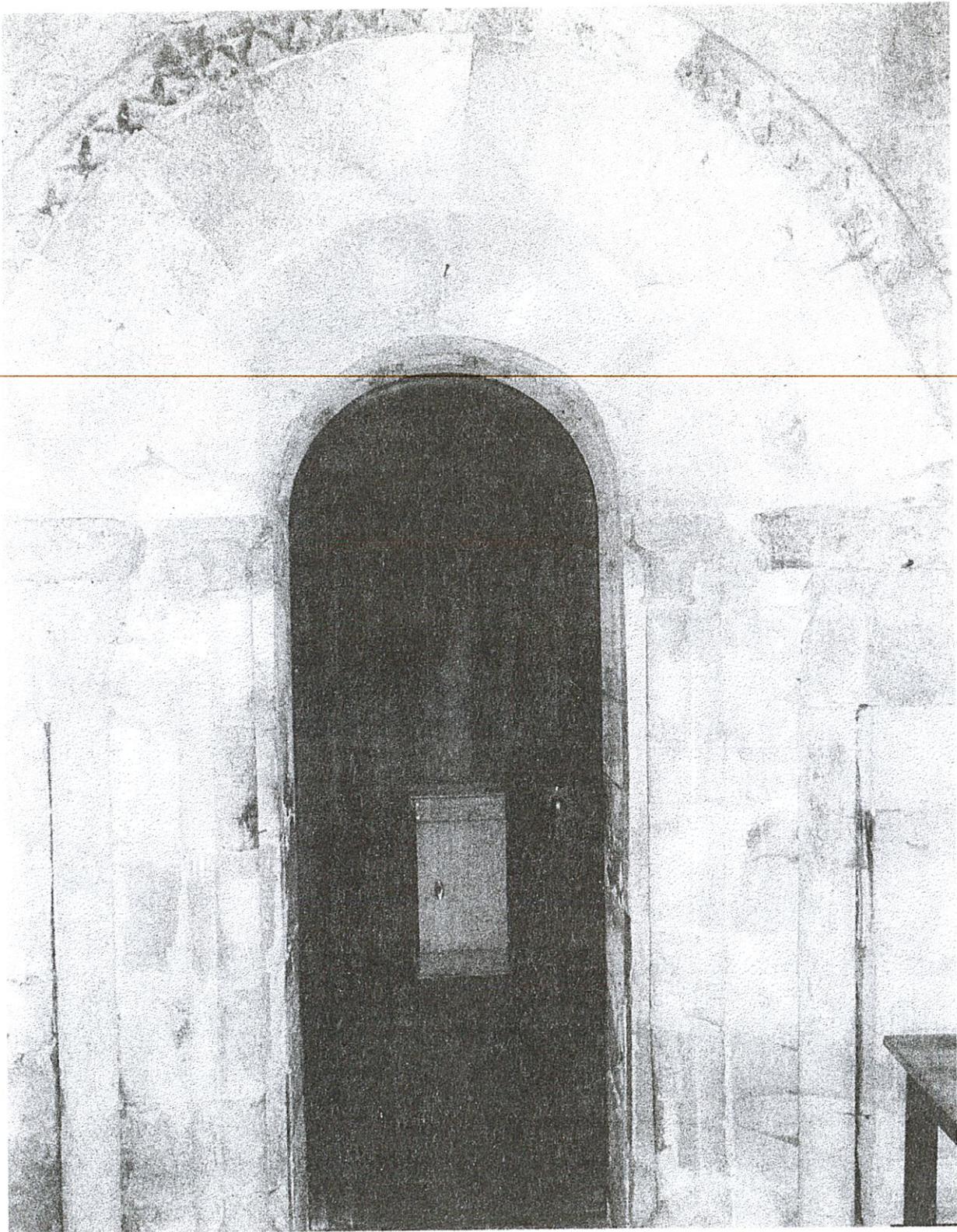


Photo H. Paumier: Porte entre l'ancienne sacristie et le chœur de l'église de Jort.

Mr Grachard qui nous a communiqué cette note, dit avoir vu l'acte rapporté en faisant l'inventaire des papiers d'une famille de son canton en 1824: la discrétion, sans doute, que ses fonctions exigent, l'aura empêché d'en dire plus. Mais on peut voir la minute de l'acte dont il s'agit.

Ce four existe encore en son entier et la chènevière tels qu'ils furent décrits il y a bientôt 500 ans appartient ensuite à Mr Filleul de Pont, seigneur du lieu et tous les habitants allaient encore il y a deux ans y cuire leur pain. Aujourd'hui, il est abandonné.

Il conviendrait à la commune de Jort d'acheter cet emplacement, déblayé et ouvert il offrirait un coup d'œil magnifique au devant de la porte principale de l'église. Ce serait une belle place pour la localité et la plus jolie voie possible pour accéder à cet édifice, vénérable tout à la fois par sa destination et par son extrême antiquité.

L'église.

Selon que nous l'avons fait remarquer à l'égard de l'origine de Jort, de même il nous est impossible de faire connaître l'époque de la construction de son église: seulement et après avoir visité nous-même ce vaste édifice, sa forme qui est une croix et son ensemble d'architecture nous ont convaincu qu'il était de la plus haute antiquité.

Tout le corps principal de l'église est de pierre de carreau d'une grande solidité et bien conservé; la tour à la manière des anciens édifices est au milieu, carrée, d'une élévation assez proportionnée et soutenue par quatre piliers d'un volume considérable mais grossièrement sculptés.

Deux voûtes collatérales soutiennent celle de la tour et en font un corps capable de résister à beaucoup de siècles: des gerçures se laissent cependant apercevoir et des réparations aux murs et aux piliers deviennent utiles. *Nous dirons qu'au moment ou nous écrivons cette histoire, il parvient à notre connaissance que sa Majesté Charles X roi de France vient d'accorder un secours de 1000 francs pour coopérer à la réparation de l'église de Jort.*

Les croisées qui donnent du jour au corps principal de l'église sont presque sous l'entablement de la couverture et n'ont tout au plus que huit pouces de largeur (22 cm environ).

Deux autres croisées plus grandes, coupées en sens divers par des bandes de pierre ciselées, éclairent les deux chapelles placées à droite et à gauche sous les voûtes collatérales de la tour: celles-ci sont des ogives, les autres à plein cintre.

Huit fortes colonnes de belle pierre, distribuées de chaque côté, soutiennent l'entablement et la couverture de la nef.

Les arcades et les colonnes elles-mêmes n'ont peut être qu'une grande solidité, elles ne présentent rien qui soit agréable, rien qui puisse ressembler à la belle architecture.

Deux allées en dehors des colonnes ajoutent de la grandeur à l'ensemble de l'édifice: mais les collatéraux ont été reconstruits à diverses époques, des croisées percées dans un mur plus ancien vers le midi sont d'une architecture entièrement moderne: on remarque tant de ce côté que vers le Nord des zigzags de briques et de moellons d'une grande solidité.

L'église de Jort est sous l'invocation des Saints Gervais et Protais, une des chapelles vers le Nord est dédiée à la Vierge, l'autre autrefois Saint Jean est actuellement de Saint Roch, il y avait aussi jadis une chapelle Sainte Catherine, assemblée....pain béni.

Les registres de l'état civil attestent que l'on inhumait encore dans cette église il y a 60 ans des familles plébéiennes qui en avaient acheté le privilège et qui avaient constamment leur banc sur le lieu même de la sépulture.

On trouve particulièrement dans le chœur et dans les chapelles des pierres tumulaires qui

avaient été placées pour couvrir les sépultures soit d'anciens seigneurs, soit de curés. Plusieurs tombes rappellent une famille Gautier dont l'un d'eux (Gratien) fut autorisé par le roi Charles IX à prendre le nom de Beaurepaire qui était celui de sa mère duquel sont issus les Comtes de Beaurepaire de Louvagny, aujourd'hui qui existent (qui par leurs bienfaits ne regardent pas la commune de Jort comme une terre étrangère puisqu'en effet c'était la patrie de leurs ayeux ou au moins le siège de leur seigneurie).

Les inscriptions qui furent gravées sur ces pierres, excepté une, sont tellement dégradées qu'il n'est plus possible de les lire. Celle que l'on voit encore un peu est évidemment la sépulture de Gratien de Beaurepaire qui était avant Gratien Gaultier.

Une charte qui existe au château de Louvagny fait connaître que ce Gratien Gaultier, sieur de Pierrefitte eut pour partage de la succession de Jean Gaultier, sieur Durou et de Jort, son père, et de Jacqueline de Beaurepaire, sa mère, la terre et seigneurie de Pierrefitte, sise en la paroisse de Vendevre, avec autres héritages assis à Jort, Louvagny et autres lieux, qu'il acquit en 1546 le fief et terre de Jort des Dames religieuses de Villers; qu'il mourut à Louvagny et fut porté à l'église de Jort où il est enterré au chancel d'icelle église. Jacques de Beaurepaire, prêtre et seigneur de Jort, mort en 1626 fut inhumé aussi en l'église au chancel (même charte).

L'église de Jort, mesurée en dehors, a 39 mètres (120 pieds) de long et 12 mètres (37 pieds) de large à la grande porte, 17,5 mètres (54 pieds) à la croisée du chœur et 6,7 mètres (20 pieds) au chœur, trop étroit comparé aux autres parties de l'édifice.

Elle a un beau portail à plein cintre, orné de colonnes, de guirlandes, de branches et de feuilles magnifiques découpées avec beaucoup d'art et de finesse du goût et de bas-reliefs.

Nous avons admiré ce morceau d'architecture peu commun en ce genre et qui, bien certainement, ne doit pas être du même temps que la construction de l'édifice.

Un porche qu'on appelait improprement portail existait au-devant de cette belle porte, qui en dérobaient la vue, mais qui pouvait servir à sa conservation, a été démoli, il y a 3 ans d'après l'ordre des officiers municipaux.

La porte de l'église ou portail est surmontée dans toute la largeur de l'édifice par un assez joli cordon d'architecture dentelée et à festons; une croisée de moyenne grandeur à plein cintre éclaire cette partie de l'église où est placée une horloge.

Un autre cordon uni forme l'entablement tout autour du corps de l'église, ainsi qu'à l'abée de la partie collatérale vers le midi, l'un et l'autre sont soutenus par des corbeaux dont la face présente toutes sortes de figures plus ou moins hideuses, des rosaces et quelques figures de géométrie.

Cimetière et sarcophages.

Le cimetière vaste et bien aéré tient à l'église vers l'est et le midi, trois tombes en pierre, posées sur des supports, s'y trouvent placées; la première couvre la sépulture de Me François Chevallier, curé du lieu, mort le 22 avril 1758, la seconde couvre celle de Me Julien Racine autre curé, mort le 27 novembre 1817, l'autre couvre les cendres de Me Nicolas François Adam, successeur de Me Racine, décédé le 8 février 1821.

Une croix, un jeune if et quelques arbres fruitiers sont tout l'ornement de ce cimetière, clos de bons murs et fermé de deux portes.

C'est ici, ce nous semble, le lieu de faire remarquer que la population de Jort dût être assez considérable autrefois; et d'abord son église: il est évident qu'on n'a jamais pu avoir l'idée de construire un pareil édifice pour une population de 4 ou 500 individus et ensuite, c'est que le cimetière même réduit comme il se trouve aujourd'hui, suffirait pour une population de mille

à douze cents individus. Mais ce n'est pas tout, ce cimetière s'étendait aussi de l'autre côté de l'église vers le nord, même vers le couchant, excepté la place du four à ban, en face du portail, qui comme nous l'avons dit appartenait aux Dames religieuses de Saint Pierre Canivet et nous regardons comme chose certaine qu'il devait avoir plus d'une fois autant d'étendue qu'il n'en a présentement. Voici les preuves que nous en donnons: et d'abord, nous avons vu nous-mêmes en dehors du cimetière, vers l'ouest, un rang de tombeaux de pierre et d'ossements humains découverts par des fouilles pratiquées depuis quinze à vingt ans dans un terrain qui appartenait au temporel de l'église, terrain où il fut trouvé aussi beaucoup d'ossements. La pierre de ces tombeaux est une pierre calcaire, fine et solide³.

Et ensuite Mr Grachard, Maire du lieu, nous a dit que le 20 février 1826, dirigeant lui-même les travaux de reconstruction d'une partie de l'ancien presbytère, placé au nord de l'église, il fut découvert en sa présence par les ouvriers, dans les tranchées destinées à recevoir les fondements du nouvel édifice, un grand nombre de squelettes humains placés les uns contre les autres; la tête vers le couchant, ossements qu'il fit transporter dans un coin du cimetière. Il ajoute que les crânes, les mâchoires pour la plupart garnies de toutes leurs dents et les os des cuisses, étaient bien conservés et qu'ils résistèrent au contact de l'air. Mais les autres parties s'en furent presque en poussière. Enfin des vieillards attestent qu'on a trouvé aussi à diverses époques d'autres ossements humains dans le jardin et dans la cour du presbytère.

Ainsi, nous nous demandons, à quoi bon un cimetière qui aurait suffi à une population de 2500 habitants, si véritablement la commune de Jort n'en eût eu, comme aujourd'hui que 450 à 500.

Nous terminerons donc en disant que l'église et le cimetière étaient analogues et proportionnés. Et nous en concluons que la population pour laquelle ils avaient été destinés était nécessairement beaucoup plus considérable que celle qui existe aujourd'hui. Enfin, que le cimetière ne fut réduit à ce qu'il est présentement qu'après et peut-être longtemps après la destruction d'une grande partie des habitants du lieu.

Archéologie.

Nous ajouterons qu'il nous a été certifié: que beaucoup de maisons existaient dans un champ très vaste nommé « la ville », à l'est du village actuel, que l'on trouve encore même à présent des restes de murs, de fondements, qu'il a été trouvé aussi nombre de fois dans la terre des chaudières de fonte et de cuivre, de la vaisselle d'étain, des marmites et une infinité de choses qui avaient été enfouies dans la terre.

Hâtons-nous au reste, d'arriver à la description des monuments trouvés récemment dans la campagne de Jort.

Le 21 mai 1826, un nommé Louis Gallot fermier de la terre appelée « la cour de Jort », appartenant à Mr le Baron de Béville de Vicques a trouvé à la profondeur d'environ deux pieds en levant ce que l'on appelle la boutière dans des pièces au nord de la ferme dont il s'agit pour transporter la terre dans le champ, un cercueil que la houe venait de casser, rempli d'ossements humains que le contact de l'air réduisit tout de suite en poussière. Mr Grachard appelé par le fermier recueillit avec empressement les plus gros morceaux du cercueil qui venait d'être trouvés, duquel le coffre était d'une seule pièce de terre aussi bien cuite que les briques de nos tuileries d'aujourd'hui. D'une épaisseur proportionnée et très lisse en-dedans et

³ C'est donc vers 1810. La délibération du conseil municipal du 24 décembre 1871 considère que le milieu de cet emplacement est encore défoncé sur une grande étendue et à une assez grande profondeur... Reste de la première fouille archéologique?

à l'extérieur; deux poignées solides étaient aux deux extrémités; l'une fut trouvée par très petits morceaux et de l'autre il en a été conservé assez pour en reconnaître la forme et la force. Sur laquelle nous avons remarqué des caractères bien apparents dont voici à peu-près la figure - I E R P - . Que pouvaient signifier ces caractères ?

Était-ce le chiffre de celui qui avait fait le tombeau ou celui de l'individu qui y était renfermé? Nous ne pouvons donner la solution de ces questions.

Mr Grachard a cherché à découvrir le temps où furent tracés ces caractères, le temps du tombeau lui-même, par la comparaison qu'il en a faite à l'aide d'un ouvrage qu'il a dans sa bibliothèque, intitulé: « La diplomatie pratique ou recueil de tableaux d'anciennes écritures depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours ». Il a trouvé par un alphabet de majuscules du dixième siècle, trois de ces caractères d'une ressemblance parfaite: l'I, l'E, l'R. Il ajoute qu'il a cherché en vain dans les planches des siècles suivants, il n'y a rencontré aucune analogie et quant à la quatrième lettre, qui est un P, il l'a trouvée comme les autres, mais seulement dans les lettres minuscules du même siècle.

La sépulture dont nous donnons ici la notice était placée à 212 mètres sud de l'église, à 10 mètres de l'ancien grand chemin d'Hièmes et à environ 600 mètres de la ferme de la Cour de Jort: nous dirons par la suite ce que pouvait être la maison de cette ferme.

Une autre découverte non moins intéressante fut faite peu de jours après dans le même champ: c'était un vase de terre cuite, étroit à la base, plus large au milieu et d'environ un pied de hauteur. Ce vase recouvert d'un morceau de terre cuite aussi renfermait des cendres et des ossements calcinés: c'était évidemment les cendres de quelque individu qui avait été brûlé après sa mort.

Enfin, le nommé Louis Vattier, ouvrier carrier préparant l'ouverture d'une carrière dans la campagne de Jort trouva une fosse creusée à la profondeur d'environ 3 pieds au-dessous de la terre végétale, dans le bloc même de la pierre, renfermant des ossements humains encore dans l'attitude où le cadavre y avait été mis. Sur le lieu de la poitrine, un anneau de cuivre bien conservé, qui pouvait être un ornement; mais assez bizarre: à côté des ossements était une trace ou ligne de rouille feuilletée comme seraient les restes d'une lame de fer qui aurait pourri dans la terre.

Les fragments du tombeau en brique ou terre cuite, le vase rempli de cendres et d'os calcinés et l'anneau de cuivre nous ont été remis par Mr Grachard avec un cône tronqué, également de terre cuite et un Néron de moyen bronze à revers peu commun, qu'il avait en sa possession, pour en faire hommage au nouveau musée de la ville de Falaise.

Le moulin fouleur.

Il existait autrefois au sud du village de Jort, au-dessous des marais, un établissement qu'on appelait « le moulin fouleux », d'où est venu sans doute le nom du petit hameau qui porte aujourd'hui ce nom. Le moulin n'existe plus depuis plus de 100 ans, seulement les habitants croient connaître positivement le lieu où il était assis: on y accédait par une voie qui était tout au long de la rivière depuis les ponts de Jort. Cette voie n'avait de largeur que pour y passer une bête chargée d'un sac, elle existe encore en partie: mais comme elle ne pouvait servir depuis longtemps qu'à favoriser ceux qui aiment mieux les chemins détournés que les grands chemins, les officiers municipaux viennent de décider qu'elle serait supprimée dans toute sa longueur, excepté quelques parties propres à servir d'abreuvoirs aux animaux et de lavoirs. Ainsi, le moulin fouleux était alimenté par le ruisseau qui descend des marais.

Les ponts de Jort.

Les ponts de Jort anciens comme ils sont, ont du être réparés beaucoup de fois depuis leur établissement, il est au reste aisé de s'en convaincre par la différence de construction de quelques unes de leurs arches. Dernièrement encore, l'administration des ponts et chaussées y a fait des travaux assez considérables et elle a fait relever à neuf dans toute sa longueur, la chaussée en pavé.

Le pont établi sur la rivière principale est composé de trois belles arches et celui qui est sur l'autre partie de la rivière en a cinq, mais plus étroites et plus basses que celles du premier. Un autre pont ou grand ponceau d'une seule arche, placé à peu près à égale distance entre les deux grands ponts, passant sous la chaussée pavée, reçoit le trop plein des rivières dans les grandes crues et facilite ...écoulement...prairies. (partie du texte non visible).

Du reste, les ponts paraissent être d'une grande solidité.

La chapelle Saint Marc.

Les anciens de Jort rapportent qu'il existait autrefois une chapelle Saint Marc à l'extrémité de la grande pièce des vallons ouest de Jort; mais dans le champ de l'autre coté de l'ancien grand chemin de Falaise, tout à fait à la limite qui partage le territoire de Jort à celui de Bernières. Ils ajoutent qu'ils l'ont vue et qu'elle n'a été démolie que depuis 35 ans et en effet on reconnaît encore la place qu'elle occupait. Un sentier qui se dirige de là vers Perrières au travers des champs a conservé le nom « de la chapelle ».

La haute justice.

Une haute justice seigneuriale, qui était à Jort autrefois, fut supprimée il y a trente et quelques années lors de la nouvelle organisation judiciaire: on voit encore la salle d'audience et la prison. C'est aujourd'hui la cuisine de l'auberge des Ponts de Jort.

Un carcan et le gros collier de fer était planté devant la maison sur la petite place qui existe encore aujourd'hui près des ponts.

Les nobles et leurs habitations.

Il y avait aussi à Jort plusieurs familles nobles; on reconnaît encore aisément les maisons qui leur appartenaient; la plus ancienne, sans contredit, est celle de la cour de Jort qui devait être considérable pour le temps. La cour de cette maison était vaste, elle existe encore probablement telle qu'elle était autrefois. La grande porte détruite seulement depuis 10 ans était surmontée d'un écusson sur lequel étaient les armes des anciens seigneurs; on n'en voit maintenant aucune trace. Cette propriété, comme nous l'avons dit appartient actuellement à Mr Béville de Vicques.

Une autre maison appartenait à la famille de Beaurepaire, c'était le manoir seigneurial du lieu, mais on ne voit là aucunes armoiries ni traces qui puissent intéresser l'histoire; seulement on remarque que cette maison était fortifiée et disposée à loger des gens de guerre: une tour carrée donnant sur la grande rue de Jort est encore aujourd'hui très jolie, de la plus parfaite solidité et percée de meurtrières vers le nord, au levant et au midi. Une seconde tour existe aussi vers l'ouest comme l'autre percée de jours étroits et de meurtrières.

Deux autres tours étaient également aux deux angles est et ouest; mais elles n'existent plus. On communiquait des unes aux autres sans sortir des bâtiments qui faisaient le tour d'une grande cour carrée, de sorte que les assiégés sans être vus ni exposés aux traits des assiégeants pouvaient se porter promptement et sans danger aux points les plus particulièrement menacés. La maison, les autres bâtiments, les enclos et 150 acres de terre qui en dépendaient furent vendus il y a environ 90 ans à divers particuliers.

Une autre maison qui appartenait à la famille Gautier Desnouvrets et les biens qui en dépendaient ont été vendus aussi à plusieurs personnes, il y a environ 55 ans.

Au village de Massel⁴, il y avait aussi une maison de gens nobles dont le nom fut effacé du souvenir des anciens, on voit seulement qu'elle a dû appartenir à des personnes fortunées. Cette propriété est aujourd'hui aux enfants Mousset.

La léproserie et maladrerie.

Nous ferons également remarquer qu'il existait à Jort, il y a plusieurs siècles un établissement qu'on appelait: léproserie et maladrerie de Saint Gilles et que des biens et rentes y étaient attachés, qu'en l'an 1481, les curés du lieu en étaient les administrateurs:

Acte passé devant les clerks tabellions du roi au siège de Saint Pierre sur Dive, le 23 avril après Pâques 1481, par lequel discrète personne Robert Conillot, curé de Jort, administrateur de la léproserie et maladrerie du dit lieu, vendit à Guillaume Beaudoin, une demie acre et demie vergée de terre labourable à Grisi, qui appartenait à l'établissement, pour trois sols neuf deniers de rente perpétuelle. (les pièces existent au chartrier de la fabrique de Jort).

Par sentence rendue aux assises d'Hiesmes tenues à Argentan, (à cause de maladie qui existait à Hiesmes) par le lieutenant général du bailli d'Alençon, le 3 septembre 1646, ils furent maintenus dans la possession d'administrer le dit établissement.

Il n'existe plus aucuns vestiges de la léproserie et maladrerie dont il s'agit et les vieillards du lieu n'ont aucune souvenance de l'avoir vu, ni même d'en avoir beaucoup entendu parler.

Notables et impôts.

Nous terminerons cette notice sur la commune de Jort en disant qu'elle a pour desservant: Me TRANCHANT, pour Maire Mr GRACHARD, Notaire et pour adjoint Mr Philippe RIVIERE.

En 1676, les impôts de toutes les espèces que payaient les habitants de Jort étaient de 88 livres. (délibération des habitants réunis du 15 avril 1675, dans les archives de Jort).

En 1829⁵, Jort paye de toutes contributions: 6644 francs 24 centimes.

D'après les notes pour Galeron déposées aux Archives Départementales du Calvados
386 E dépôt 572. Transcription et saisie de juin 2004, par Henri PAUMIER à Jort.
Copie pour H.T.P. par Solange et Henri PAUMIER, le 2 février 2011.

⁴ Depuis, ce village est appelé Macé.

⁵ La page 34, fin de ce mémoire, a sans doute été écrit après coup.

Commune de JORT

Projet de restauration de la façade Occidentale de l'Eglise de JORT

Devis de travaux du 21 Mars 1886.

La façade Occidentale de l'Eglise de Jort est en mauvais état. Une grande quantité des pierres de petit appareil qui la composent sont en partie détruites.

- Une restauration faite avec soin est indispensable.
- Toutes les parties endommagées seront creusées au ciseau et remplacées en pierre de taille dure de Quilly.
- On emploiera le banc dit « Rouge lit » dans les soubassements et le banc dit « d'Albâtre » dans les autres parties.
- L'appareil primitif des pierres de taille sera soigneusement conservé, les faux joints seront évités, la taille sera layée, les joints épais et légèrement saillants. En un mot, la restauration sera faite suivant les indications données sur place par l'Architecte, au moyen des meilleurs matériaux et avec la plus grande perfection possible.
- Les sculptures, faites dans le style, devront être également très soignées. Elles seront confiées à un spécialiste que l'entrepreneur devra faire agréer par l'Architecte.
- La partie renaissance, faite à l'intérieur de la porte principale sera démolie de manière à donner à toute la façade vers la route son caractère primitif.

Démolition, enlèvement ou entailles au ciseau faites avec le plus grand soin de toutes les parties de pierre de taille à remplacer:

- Première partie au dessous des cordons des petites fenêtres des chapelles: largeur 12,00 mètres, hauteur 3,20 m, épaisseur moyenne 0,22 m: Volume total 8,44m³. Soit pour les trois quarts à remplacer dans cette partie: 6,33 m³.
- Archivoltes volume calculé: 1,13m³.
- Pignon central: largeur à la base: 6,50 m, hauteur 5,00m, épaisseur moyenne 0,22m égal 3,58m³ soit pour un tiers des pierres à remplacer 1,19 m³.
- Les rampants du pignon central: longueur à remplacer 6,00m x 0,50m x 0,10m soit 0,30m³.
- Demis pignons des chapelles: 2 fois 3,00 m x 3,00 m (divisé par 2) x 0,22 m soit 2 m³. Soit un tiers à remplacer 0,66 m³.
- Les deux rampants des pignons des chapelles: longueur à remplacer 5,00m x 0,50 x 0,10m soit 0,25 m³.
- Autres parties de recherche: 0,70 m³.
- Total pour ce chapitre: 10,56 m³.

Ces 10,56 m³ de démolition, enlèvement ou entailles au ciseau seront payés au prix de 20 francs l'un, sans plus value d'échafaudage, d'étalement s'il y a lieu, etc. soit 211francs 20.

- Pierre de taille dure de Quilly, bancs Rouge lit et d'Albâtre à remplacer par petits morceaux, 10m³56 en œuvre posés au mortier de chaux hydraulique et sable maigre premier choix tamisé, par petites assises suivant l'ancien appareil à 200 francs l'un, compris bardage, taille des lits et joints soit 2112francs 20.
- Ravalement et joints soignés suivant le style, 40 carrés sur parties droites et circulaires à 9 francs l'un, soit 360 francs.
- Ravalement des archivoltes, losanges en zigzags, chevrons brisés, clous, imbrications et

croix de toute la façade à restaurer, à forfait: 500 francs

- Détail de la sculpture sur pierre dure de Quilly: 6 gros chapiteaux romans à 30 francs soit 180 francs; 6 petits chapiteaux romans à 10 francs soit 60 francs.
- Sculpture des abaque ou tailloirs des chapiteaux dont il s'agit au mètre linéaire développé: 3,55 m à 40 francs l'un soit 142 francs
- 8 petites têtes à faire à la base du pignon central à 10 francs l'une soit 80 francs.
- Sculpture de 3mètres linéaires de palmettes à 25 francs l'un soit 75 francs.
- Retouche des deux chapiteaux et des autres sculptures conservées, à forfait 65 francs.

Porte en chêne de 0,04m d'épaisseur à faire suivant le dessin qui sera remis: 7 carrés à 35 francs l'un compris peinture soit 245 francs.

- Ferrures en fer orné suivant le style, avec clous saillants: 70 kilos à 3francs 50 l'un compris peinture soit 245 francs.
- A valoir pour autres ferrures, serrures, etc: 45 francs.

Travaux de consolidation dans les autres parties de l'église:

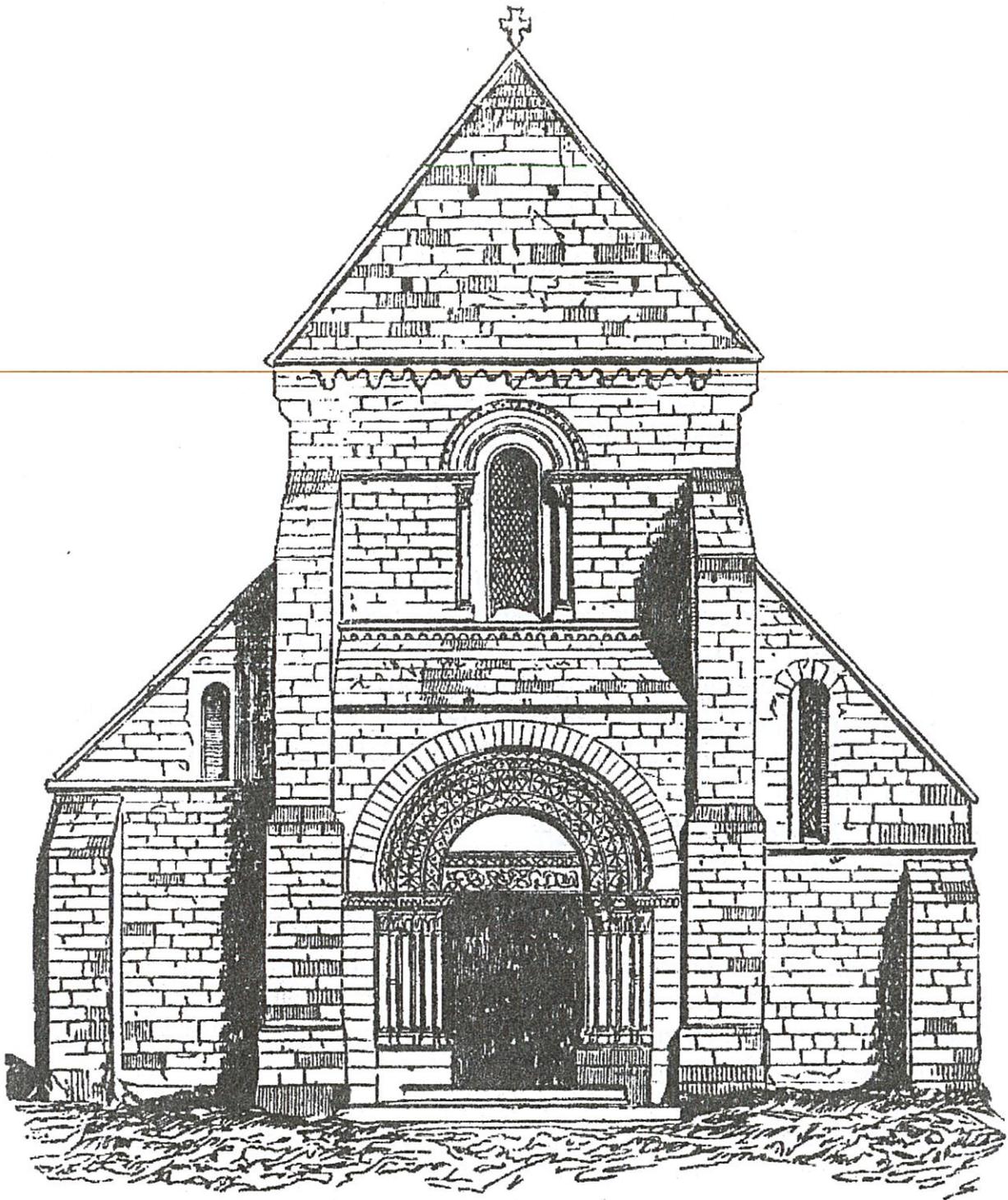
- Chaînages en fer peints au minium et scellés au ciment, à faire suivant les indications données sur place: 310 kilos à 1 franc 20 l'un, compris rainure dans la voûte, et entailles pour raccords soit 252 francs.
- A valoir pour raccords du chevet, compris échafaudage: 50 francs-
- Pierre de taille dure de Quilly banc rouge lit pour les réparations des contreforts, des angles des soubassements notamment au pied de la petite tour contenant l'escalier 1m³900 à 200 francs l'un, compris démolition et ravalements: 380 francs.
- Maçonnerie en moellon de Barou et mortier de chaux hydraulique pour reprises dans les soubassements: 4m³ à 25 francs l'un sans joints soit 100 francs.
- Enduits en ciment de Portland mélangé d'un tiers de sable maigre tamisé: 30m² à 4 francs l'un soit 120 francs.

Total francs: 5222,20 + dépenses imprévues: 377,80 + honoraires et frais de voyages de l'architecte: 400 total général 6000.

Ce présent devis s'élevant à la somme de six mille francs a été dressé par l'architecte soussigné (signature illisible). Falaise le 21 Mars 1886.

Copie de AD14 O2419: Mémoire des travaux exécutés pour le compte de M. le curé de Jort par M. L. Borel, entrepreneur à Falaise.

S. et H. PAUMIER, Jort, le 3 février 2011.



Victor PETIT del.

FAÇADE OCCIDENTALE DE L'ÉGLISE DE JORT.

Statistique Monumentale de M. de Caumont, tome IV, page 646. Dessin fait avant 1868 par Victor Petit.

Découvertes archéologiques faites à Jort en février 2011.

Le 22, en fin de journée, devant le n° 37 de la rue Albert Guillain, dans des déblais en attente d'évacuation, au bord de la tranchée faite pour enfouir la canalisation des eaux usées: première découverte.

A première vue, c'est un bloc de pierre recouvert de terre qui ne présente aucun détail remarquable. Après un grattage partiel sur une petite surface, une sculpture apparaît. C'est un anneau en bosse ronde d'environ une dizaine de centimètres.

Après nettoyage, une partie d'un personnage est apparue. Elle représente une tête casquée et une partie du buste avec le bras gauche levé pour présenter cet anneau. Cette pierre blanchâtre qui a un grain très fin, mesure 38x26x12 cm. Elle provient sans doute d'une récupération, car sur un des bouts, une partie de sculpture à motif végétal est nettement marquée.

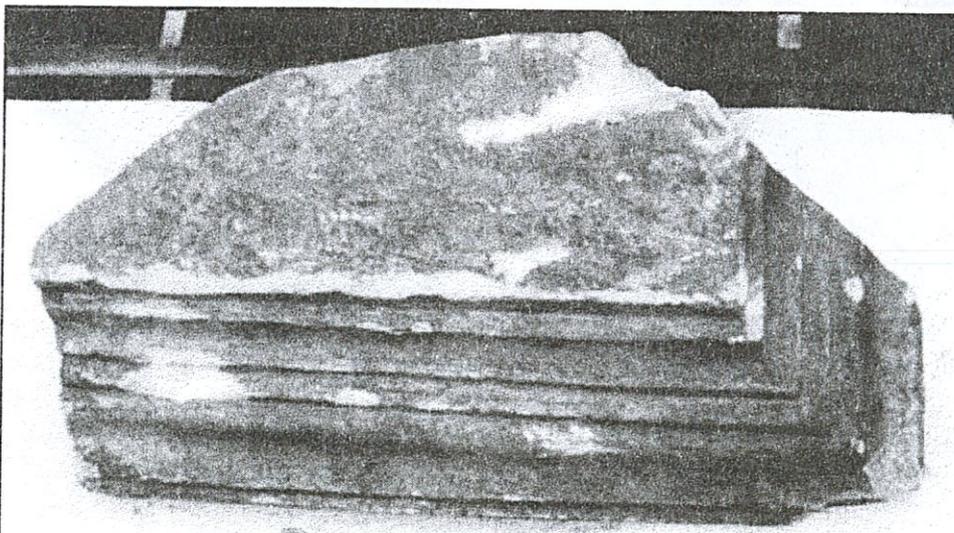
Le 23, au matin, au même endroit une seconde découverte est faite. C'est aussi un bloc de pierre, beaucoup plus volumineux que le premier. Après nettoyage, sa fonction primitive, ne fait aucun doute car c'est la partie d'une corniche moulurée sur deux cotés adjacents. Ce bloc de pierre qui mesure 69x39x18 cm a été aussi récupéré pour faire un ensemble de sculptures, également en bosse ronde. Elles sont en retrait de la surface de son plat (partie supérieure lors de son premier emploi).

Examinant ces sculptures, on distingue:

- En haut et à gauche: une vision symbolique du soleil.
- En bas à droite il y a un personnage auréolé, qui est debout. Il tient des deux mains une barre qui est appuyée sur un bossage. Cette surélévation, n'est pas très évidente, car elle est visible sur quelques millimètres en bordure de la cassure de cette pierre. Sur ce bossage, aujourd'hui disparu, on peut supposer qu'il devait y avoir des inscriptions à la gloire d'une notoriété; et à droite des motifs similaires à la partie gauche.

Sur l'origine et la fonction première de ces deux pierres et sur la motivation de leur réemploi, il faut attendre les différents avis des archéologues pour s'en faire une idée. Pour l'instant on ne peut que regarder les quatre photos suivantes: La première, elles sont côte à côte. La seconde, c'est la vue par dessous de la corniche. La troisième, montre l'embout de la pierre à l'anneau. La quatrième, c'est la vue agrandie de la tête auréolée

S. et H. PAUMIER, Jort, le 27 février 2011.





L' enlèvement des boues à St Pierre en 1886.

Journal de Saint Pierre sur Dives du 28 août 1886.

Peu de personnes à Saint Pierre connaissent le règlement de police concernant l'enlèvement des boues et ordures de toutes sortes dans les rues du bourg.

Il est beaucoup d'habitants qui lorsqu'ils ont chez eux des débris de verre, de faïence, etc...ne savent pas où les mettre pour s'en débarrasser, le conducteur du tombereau ayant à plusieurs reprises, refusé de les enlever lorsqu'ils étaient déposés dans la rue avec les autres tas d'ordures.

~~Nous croyons donc utile de porter à la connaissance du public l'article suivant du règlement qui les renseignera à ce sujet:~~

- Article 8 - Les verres des bouteilles cassées, morceaux de glaces, vitres, poterie, faïence et autres matières de cette espèce, seront déposés le long des maisons, contre les murs, et à part des autres ordures et immondices, et enlevés par les entrepreneurs d'enlèvement et nettoyage ou adjudicataires des boues, le jour même de leur dépôt par les propriétaires ou locataires des habitations d'où ils proviendront.

Voilà pour le règlement de police, c'est clair et net. L'article 4 du cahier des charges est encore plus précis: il dit, en effet, que l'adjudicataire est tenu d'enlever les dites boues et immondices, neiges, glaces occasionnées par la gelée, verres de bouteilles cassées, et autres matières de cette espèce, pierres répandues dans les rues et places publiques, résidus des maisons, résidus provenant du nettoyage des jardins et ratissage de ces derniers ainsi que des places publiques.

Il résulte donc des articles ci-dessus que chaque habitant a le droit, les jours où le tombereau fait sa tournée dans les rues de déposer devant sa maison tous les débris de verre, bouteilles cassées, résidus de maisons et de jardins, etc...et d'en exiger l'enlèvement par l'adjudicataire des boues.

Aux termes de l'article 6 du même cahier des charges, les habitants n'ont pas le droit d'enlever les débris de poterie, de verres cassés et autres, lorsque ceux-ci ont été déposés dans la rue, alors même qu'ils en seraient propriétaires, sous peine de dommages et intérêts envers l'adjudicataire - cependant, si ces débris n'ont pas été enlevés à 5 heure du soir, chaque personne a le droit de ramasser ceux qui se trouvent devant sa porte à son profit

Dans sa dernière séance, le conseil a fixé à 4 heure le délai maximum pour l'enlèvement des boues. Cette clause, bien entendu, ne sera valable que pour la prochaine adjudication.

02.10.1886. Hier, à deux heure de l'après midi, Monsieur le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur Municipal a procédé à l'adjudication des boues du bourg. Elles ont été adjugées à Monsieur Alphonse Houyel de Saint Pierre sur Dives pour la somme de 400 francs - A ce sujet, il est utile de rappeler que dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé que lors de la nouvelle adjudication, les boues seront enlevées le dimanche en sus des jours ordinaires - En conséquence, à partir du 1^{er} novembre prochain, les rues devront être balayées les : mardi, jeudi, samedi et dimanche de chaque semaine.

Les tessons de bouteilles, débris de poteries et autres objets de même nature devront être déposés le long des maisons et à part des autres ordures.

Commentaire: Non seulement l'éboueur n'était pas rémunéré pour son travail , mais il devait payer pour le faire. Quel profit pouvait-il tirer de ces débris et autres boues pour qu'en plus de son travail, il lui fallait payer 400 francs annuellement?

Henri et Solange PAUMIER

03 mars 2011

La paroisse de Boissey visitée par Charles Vasseur en 1852

Boissey

Doyenné : Mesnil-mauger

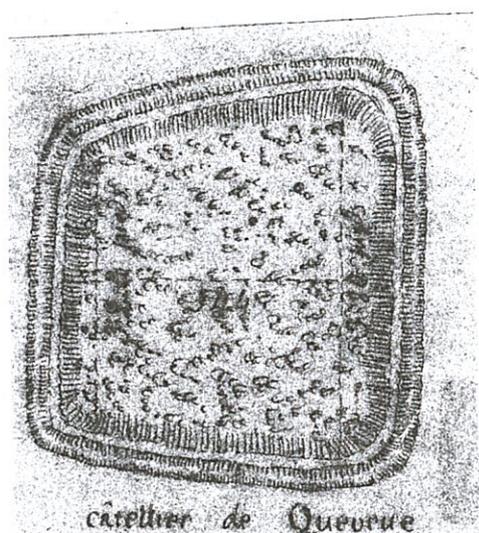
Sous l'invocation de saint Julien

Patronage aux du XIVe siècle au XVIII siècle : l'abbé d Saint-Pierre-sur-Dives

Curés : Nouvel 1774

Le Paulmier 1771 à 1787

Camp de Quevrue : le camp de Quevrue est situé dans le bois du même nom à l'est de saint-Pierre-sur-Dives , arrondissement de Lisieux, au sommet d'une éminence d'où la vue s'étend fort loin sur plusieurs riche vallées du Pays d'Auge et sur la Campagne de Caen et de Falaise. On distingue de Quevrue, les Monts d'Eraines, la butte Saint Clair, la Pommeraye et , je crois, celle de Campandré, également couronnée par un camp retranché. Celui de Quevrue est à peu près carré , entouré d'un vallum et de fossés peu profonds (environ 4 à 5 pieds) mais bien conservés et tracé sans interruption.



camp de Quevrue

M. Duchesne qui en est propriétaire, a trouvé dans cette enceinte , des poteries, des pavés, des fragments de pierres taillées, etc. Et l'on peut croire qu'une habitation existait vers le milieu.

On m'a assuré qu'il se trouve un autre camp dans le bois de Quevrue et que les fossés allant vers le nord au sud se prolongeaient dans la forêt sur une longueur de plus d'un quart de lieue.

Les camps de Quevrue qui ont plus de 300 pieds de longueur et une largeur proportionnée étaient suffisamment grands pour une cohorte romaine. La cohorte complète formait un corps de 756 piétons et de 90 chevaux. Elle comprenait quelquefois seulement 396 hommes.

Obtinrent la fierté en 1501

Philippe Martainville, écuyer, de la paroisse de Soumont, près de Falaise, âgé de 18 ans

Thomas de Martainville son frère

Jean de Boisey

Jean Destin

Dom Nicolas de Garsalle religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives

Me Pierre de Garsale

Jean Levasseur

Thomas Legendre

Pierre le Méry, prêtre

Guillaume le Méery, prêtre

Richard Le Prévost

Michaut Le Prévost

Coïrot Billelien

Lambert Bardel

Ils avaient enlevé Marie de Martainville, cousine des deux premiers, pour la faire épouser au sieur de Boisey, malgré le refus du père de la demoiselle, sa mère y consentait ;

Elle demeurait dans un manoir à Boisey : ils y entrèrent tous armés, excepté Philippe de Martainville qui faisait le guet sur le pont du château. On se rendit à la Coulde où eurent lieu les fiançailles. Le mariage se fit le lendemain à Cambremer, sans bans.



Le manoir de Boissey

Aujourd'hui encore le manoir est entouré par des douves sur le pont desquelles un des ravisseurs faisait le guet

Charles Vasseur,

collaborateur d'Arcisse de Caumont pour les tomes IV et V de la Statistique monumentale

Jack Maneuvrier

Dans l'avertissement du tome V de la *Statistique monumentale du Calvados* consacré à l'arrondissement de Lisieux, Arcisse de Caumont précise : « dans ce volume comme dans le précédent, MM Ch.Vasseur et A. Pannier, qui avaient exploré leur contrée depuis moi et avec plus d'attention que je l'avais fait il y a trente ans, ont bien voulu concourir largement à la rédaction »¹.

La nécrologie de Charles Vasseur publiée par le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie* en 1896 signale : « Monsieur Vasseur a un autre titre à notre reconnaissance. Nous ne saurions, en effet, oublier qu'il a collaboré de la manière la plus active et la plus utile aux deux derniers volumes de la *Statistique monumentale du Calvados* de M. de Caumont. Il suffit, notamment, de comparer le cinquième volume, relatif à Lisieux, avec les volumes précédents, pour se rendre compte de l'importance de la contribution en observations de toutes sortes et en renseignements divers que Charles Vasseur avait apportés au grand archéologue »².

Charles Modeste Victor Vasseur est né à Lisieux le 24 avril 1831. Il est le fils de Louis Victor Vasseur âgé de quarante ans, marchand de frocs et de Rose Modeste Bordeaux, sans profession, âgée de trente-neuf ans. Les époux sont domiciliés à Lisieux, rue du Marché-aux-chevaux³. Les témoins sont Louis Pierre Charles Joriaux, âgé de trente-huit ans, et Ferdinand Deschamps, âgé de trente et un ans, tous deux écrivains, demeurant à Lisieux. Charles Vasseur fait des études secondaires au collège de Brugelette en Belgique. Il est reçu au baccalauréat es lettres et poursuit des études de droit.

Le 15 juillet 1869, l'abbé Loir, curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, près Lisieux, l'abbé Niquet, vicaire de Saint-Jacques de Lisieux, MM. Vasseur, Lecourt, de Glanville, de Beaucourt, de Toulmont et Pannier fondent la Société historique de Lisieux. L'abbé Loir est élu président, Charles Vasseur, secrétaire-archiviste et Arthème Pannier, trésorier.

Le 25 mai 1871, Charles Vasseur épouse, à Saint-Germain-de-Belvès (Dordogne) la sœur du distingué historien de Notre-Dame-de Lourdes, Henri Lasserre, et s'installe à Siorac-de-Belvès⁴, en Dordogne.

Il décède, au château de Siorac, le 26 janvier 1896. *Le Journal de la Dordogne* publie le 1^{er} février 1896, sa nécrologie : « Charles Vasseur-Bordeaux appartenait à une vieille et honorable famille de Normandie dans laquelle s'était transmise, d'une génération à l'autre, une inviolable pratique de la foi chrétienne et une fidélité constante au principe monarchique. Un de ces ancêtres, Charles Vasseur, avait été secrétaire du roi Henri IV. Son intelligence cultivée, son instruction étendue l'avait jadis mis en rapports intimes avec le régénérateur de la science archéologique en France, M.de Caumont, aux travaux duquel il s'était associé par de nombreuses et remarquables études publiées dans le *Bulletin monumental* et diverses revues spécialisées par le concours qu'il a apporté quelque fois aux publications de son cousin Raymond Bordeaux, le grand antiquaire normand. Devenu Périgourdin et établi dans nos contrées par suite de son alliance, qui l'avait apparenté avec d'honorables familles de notre Périgord, les Lescure, les Lasserre de Menzie, etc., il avait été promptement apprécié par les hommes de savoir et avait été

naturellement désigné pour être, dans notre Périgord, membre de la Société archéologique »⁵.

Le 3 août 1897, M. Delaporte remet à la Société historique de Lisieux un envoi de Mme Charles Vasseur et note sur le registre de délibérations de la société : « Ce don se compose de notes de notre regretté collègue, recueillies au cours de ses études et classées avec soin. Ces notes sont renfermées dans des portes-feuilles ; il y en a un pour chacun des archidiaconés de l'ancien diocèse, pour la cathédrale, la banlieue de Lisieux. Il se trouve aussi une analyse des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Lisieux »

Charles Vasseur précise ses motivations en citant Auguste Le Prevost :

« Quoique l'évêché de Lisieux fût le dernier des sièges ecclésiastiques normands, quoique l'auréole des prédestinés n'ait brillé ni sur les ténèbres de son origine ni sur la tête de ses pontifes, il ne manquera ni de sages pasteurs, ni de hautes illustrations parmi lesquelles nous nous contenterons de citer Fréculphe, Arnoul et Nicolas Oresme. Ces noms suffiront, nous l'espérons, pour qu'ils soit permis à un enfant du Lieuvin de regretter que les nouvelles divisions ecclésiastiques du pays en morcelant en trois parties le diocèse représentant l'antique cité des Lexovii aient consommé l'anéantissement de toutes les sympathies, de toutes les traditions, de tous les souvenirs historiques qui s'étaient groupé depuis tant de siècles autour de la ville épiscopale »⁶.

Il ajoute : « Ces regrets de M. Le Prévost sont aussi les miens, et voilà pourquoi, depuis bientôt vingt ans, tous mes labeurs ont pour but de recueillir les épaves de ce passé disparu ; voilà pourquoi aujourd'hui, prenant pour cadre les divisions tracées par le savant historien, je vais essayer de redonner la vie au dernier siècle d'existence du diocèse de Lisieux maintenant partagé à peu près également entre les diocèses de Bayeux, Sées et Evreux. On y comptait 8 abbayes, 41 prieurés réguliers et 487 églises paroissiales, un nombre infini de chapelles qui se regroupaient irrégulièrement dans 14 doyennés ruraux relevant de 4 archidiaconés »⁷.

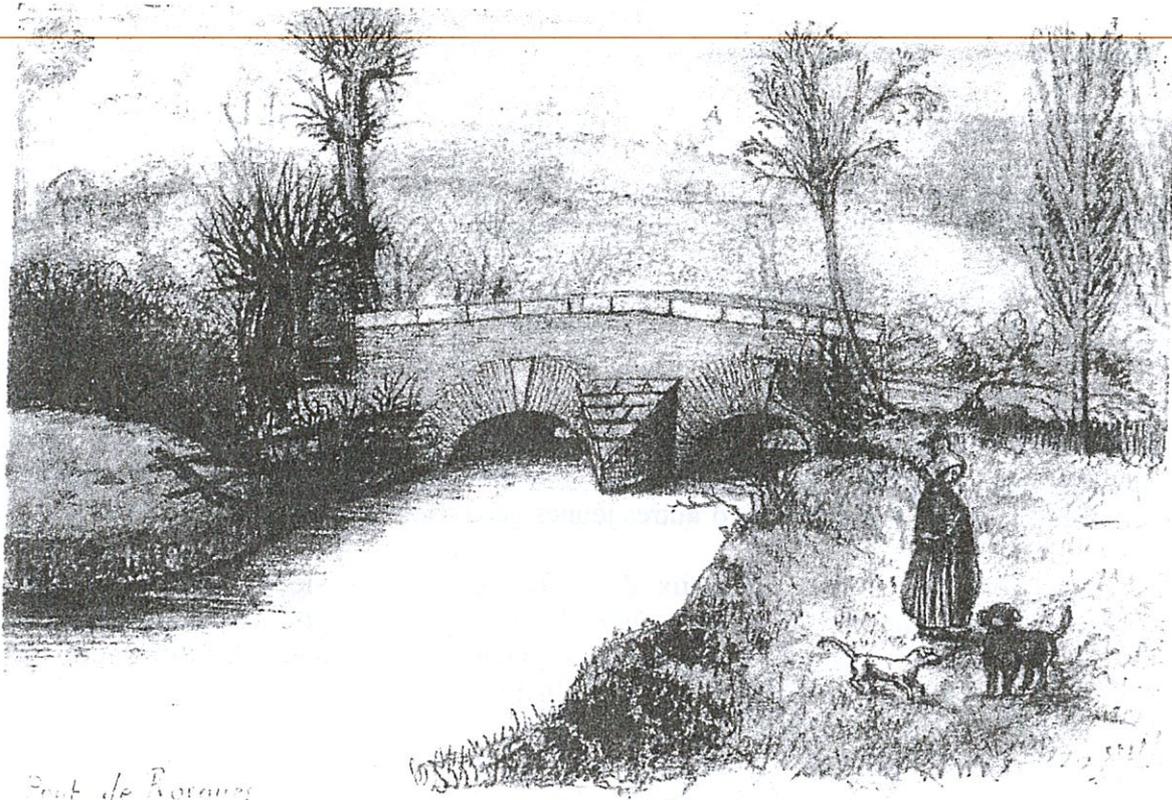
Selon l'expression même d'Arcisse de Caumont, Charles Vasseur explore toutes les communes de l'ancien diocèse de Lisieux. Quelques dates figurant en tête de ses notes montrent qu'il commence ses observations en 1852. Il a alors 21 ans. Il recueille les faits historiques, dessine les monuments civils et religieux, les détails archéologiques ou architecturaux, dresse le plan des églises, relève les inscriptions campanaires et les épitaphes, visite les sacristies, décrit le mobilier...
Voir l'article consacré à Boussey.

Les notes de Charles Vasseur sont conservées à la Société historique de Lisieux et peuvent être consultées au local de la Société 1 rue Paul Banaston à Lisieux.

* Une première version de ce texte a été publiée sous un titre différent dans le Bulletin de la Société Historique de Lisieux, n° 52, 2002, p. 49-58. Elle correspond à un état intermédiaire du manuscrit en cours d'amendement et de compléments bibliographiques par la Rédaction.

1. Arcisse de Caumont, *Statistique monumentale du Calvados*, t. V, *Arrondissement de Lisieux*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, p V-VI.
2. Eugène de Beaurepaire, « Rapport sur les travaux de l'année (1896) », B.S.A.N., t XVIII, 1896-1898 (1898), p 190-191.
3. Aujourd'hui : rue Marie-de-Besnoy.

4. Aujourd'hui : Siorac-en-Périgord, Dordogne.
5. journal de la Dordogne, 1^{er} février 1896.
6. Auguste Le Prevost, *Pouillés du Diocèse de Lisieux*, Caen, Hardel, 1844, p 12.
7. Arch. Soc. Hist. Lisieux.



Pont de Rocques

Rocques, ancien pont, dessin aquarellé de Charles Vasseur (coll. Soc. hist. Lisieux).

Enlèvement au manoir de Boissey

Charles Vasseur dans son article sur Boissey relate l'enlèvement de Marie de Martainville par un groupe de jeunes seigneurs afin de lui faire épouser Jean sieur de Boissey.

Les ravisseurs furent graciés par le « privilège de saint Romain. Ce privilège était la faculté accordée aux chanoines constituant le chapitre de Rouen de délivrer un prisonnier condamné à mort (sauf pour un crime de guet-apens ou de lèse-majesté). Cette grâce faite sous le vocable de saint Romain avait effet chaque année le jour de l'Ascension.

Notice relative aux graciés de notre région¹ :

1501 Philippe de Martainville écuyer, de la paroisse de Soumont près de Falaise, 18 ans.

Complices : Thomas de Martainville, son frère, Jean de Boissey, Jean Destin, Damp Nicolas de Garsalle, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, me Pierre de Garsalle, Jean Levavasseur, Thomas Legendre, , la femme de Thomas Legendre, Pierre Le Méry, prêtre, Guillaume Le Méry, prêtre, Gouyart Barbier, Richard Le Prévost, , Michaut Le Prévost, Girot Billeheu, Lambert Bardel.

Jean de Boissey, ami de Philippe et de Thomas de Martainville, désirait épouser Marie de Martainville, leur cousine. La mère de cette dernière aurait consenti à ce mariage mais le père s'y refusait absolument. Dans un souper que firent les trois amis à Saint-Pierre-sur-Dives dans l'Abbaye, avec les sieurs de Garsalle et d'autres jeunes gens, Boissey parla de ses désirs.

Alors Damp Nicole de Garsalle, religieux de l'Abbaye, dit aux sieurs de martainville, frères : *« Il ne tiendra que à vous se Monsieur de Boissey n'a vostre cousine Marie en mariage »*. On lui dit de s'expliquer : il parla, fut applaudi ; et dans une abbaye fut ourdi le complot d'un enlèvement qui fut exécuté le lendemain au soir.

Les deux frères ayant réuni dix ou douze personnes de résolution, ils se rendirent tous ensemble à Boissey et entrèrent armés dans le manoir qu'habitait Marie de Martainville. Philippe de Martainville, seul, resta à faire le guet sur le « pont » du château. Bientôt survinrent ses compagnons emmenant Marie de Martainville.

On se rendit à la Caulde où le sieur de Boissey et Marie furent fiancés ; le lendemain on alla à Cambremer où le sieur de Boissey *espousa sa fiancée sans bans*.

Les sieurs de Martainville reconnaissants envers le chapitre, lui légèrent une magnifique turquoise valant cinquante écus d'or, enchâssée d'or, pour orner la Fierté de saint Romain. Cette turquoise fut remise le 16 juin 1509, au chapitre de Rouen qui la fit immédiatement attacher à la Châsse du Saint.

¹ Publiée par « le pays d'Argentan », 22 mars 1991 par Jacques Osmont

NOTES DE TOPONYMIE NORMANDE



LE MYSTÈRE DE LA TRUIE QUI FILE

2^e partie : les enseignements d'une enseigne

Rectifions tout d'abord un oubli imputable, comme on dit, à un incident technique indépendant de notre volonté : la disparition du tableau récapitulatif annoncé à la page 63 de l'article précédent ¹. Si aucun cataclysme informatique ne vient en amputer celui-ci, on le trouvera patientant sagement à la page suivante.

Nous reprenons ici, dans un premier temps, la liste des attestations du nom de la *Truie qui file* en France et en Belgique francophone, avant d'évoquer certaines de ses interprétations.

1.2.6. — Picardie.

On relève en Picardie cinq mentions anciennes de la porcine émule de Clotho. La première d'entre elles provient de **Senlis** [60], où maint rendez-vous dut se tenir à l'hôtel de la *Truie* ou de la *Truie qui file*, attesté en 1508 et 1522 ², et encore à la fin du siècle suivant : on possède ainsi la trace d'une dépense de 218 livres 17 sols, pour vins de présent pris *dans l'hôtel de la Truie qui file* [...], *trois pots pris à l'hôtel de Saint-Antoine* ³. C'est également au 16^e siècle que l'on rencontre un établissement similaire à **Abbeville** [80], dans un compte de 1539 : *la maison de la Truie qui file tenant vers la porte Comtesse à la maison de la Lanterne*; cette maison était située vers l'actuelle rue des Lingers (ancienne rue de la Hucherie) ⁴. Dans la seconde moitié du 16^e siècle, c'est à **Soissons** [02] que mention est faite, dans plusieurs actes, d'un *hostel de la Truie* ou *Truie qui file*, situé *en la rue qui conduit de la Grosse-Teste à l'Estrappe* (rues Saint-Nicolas et des Raatz au 19^e siècle) ⁵. On relève également à **Saint-Quentin** [02] une *rue de la Truie qui file*; c'était une ruelle encore attestée en 1891, mais aujourd'hui devenue rue de l'Abbaye de l'Isle. Elle est ainsi décrite par Charles Poëtte dans sa célèbre *Histoire des rues de Saint-Quentin* : "Toute petite rue impraticable aux voitures et située à droite et en haut de la rue d'Isle. Son nom lui vient d'une maison qui avait pour enseigne une truie occupée à filer sur un rouet" ⁶. Enfin, il a existé à **Château-Thierry** [02] une maison de la *Truie qui file*, dont on sait qu'elle fut acquise au 17^e siècle

¹ DOMINIQUE FOURNIER, "Le mystère de la Truie qui file (première partie)", in *Histoire et Traditions Populaires* n° 112 (décembre 2010), p. 62-71.

² EUGÈNE MÜLLER (ABBÉ), *Monographie des rues, places et monuments de Senlis*, vol. I, impr. Ernest Payen, Senlis, 1880, p. 101 et n. Ce nom fut par la suite altéré en une très schubertienne *Truite qui file*.

³ Archives de Senlis, cc, 130, f° 8 et suivants (1689-1691); cité in EUGÈNE MÜLLER, *loc. cit.* On notera que saint Antoine n'est jamais très loin de son cochon.

⁴ *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, vol. 3, s.d. (après 1881), p. 239.

⁵ *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XII, 1858, p. 109.

⁶ CHARLES POËTTE, *Histoire des rues de Saint-Quentin*, Saint-Quentin, 1891, p. 369.

Bretagne :

1. Dinan [22] : auberge médiévale de *la Truie qui file* (fin du Moyen Âge), disparue.
2. Dinan [22] : taverne moderne *À la Truie qui file*, 14 rue de la Cordonnerie.
3. Dol-de-Bretagne [35] : ancienne maison de *la Truie qui file* (17^e s.), rue de la Boulangerie.
4. Malestroit [56] : maison médiévale de *la Truie qui file*, toujours existante.
5. Redon [35] : maison (attestée au 16^e s.) de *la Truie qui file*, Grande-Rue.

Pays de Loire :

6. Fontenay-le-Comte [85] : *rue de la Truie qui file*.
7. Le Mans [72] : *rue de la Truie qui file*, où se trouve une maison médiévale à cette enseigne.

Aquitaine :

8. Bordeaux [33] : ancienne *rue de la Truie qui file* (et auberge du même nom), aujourd'hui rue Maucoudinat.

Centre :

9. Bourges [18] : ancienne auberge de *la Truie qui file* (attestée en 1691).
10. Chartres [28] : maison médiévale (15^e s.) de *la Truie qui file* (actuellement un restaurant), place de la Poissonnerie.
11. Châteaudun [28] : ancienne hôtellerie de *la Truie qui file* (1516, 1517/18), rue de la Pelleterie; maison de *la Truie qui file* (1545/1546, 1610), rue de la Porte Blésoise.
12. Chaveignes [37] : *la Truie Qui File*, hameau ou lieu-dit.
13. Orléans [45] : ancienne *maison dite de la Truie qui File* (1347/1348), sise en la rue de l'Hospital (ou rue de semoy).
14. Issoudun [36] : ancienne *rue de la Truie qui File* (1837), aujourd'hui rue du Juge-de-Paix.
15. Tours [37] : ancienne maison à l'enseigne de *la Truie qui file* à Tours, aujourd'hui l'Hôtel de Ville, 84-86 rue du Commerce.

Île-de-France :

16. Paris [75] : enseigne médiévale de *la Truie qui file*, autrefois 87 bis rue Saint-Antoine [musée Carnavalet].
17. Paris [75] : enseigne médiévale de *la Truie qui file*, autrefois rue de la Cossonnerie et rue Pierre-

Lescot [musée national de la Renaissance à Écouen].

18. Paris [75] : *a la truie qui fille* (1392), rue Garnier-Saint-Ladre.
19. Paris [75] : *la truie qui file* (15^e s.), aux Halles.
20. Paris [75] : *la Truie qui fille* (1453), non localisé.
21. Paris [75] : la maison où pend pour enseigne *la Truie qui fille* (1573), *la Truie qui fille*, maison de *la Truie qui fille* (1671), une maison située rue du faubourg Saint Jacques, ayant cy devant pour enseigne *la Truie qui file* (1776-1777).
22. Paris [75] : *la Truie qui file*, cabaret à Montmartre (1889).
23. Paris [75] : *la Truie qui file*, cabaret rue Champollion (1907).
24. Rambouillet [78] : ancienne maison (attestée au 17^e s.) de *la Truie qui file*.
25. Saclay [91] : *rue de la Truie qui file*.
26. Saint-Arnoult-en-Yvelines [78] : *rue de la Truie qui file*.

Normandie :

27. L'Aigle [61] : ancienne auberge de *la Truie qui file* (1354).
28. Caen [14] : ancienne maison de *la Truie qui file* (15^e-16^e s.) rue de Cattehoule, aujourd'hui rue de Geôle.
29. Le Mont-Saint-Michel [50] : ancienne auberge et boutique de souvenirs de *la Truie qui file*, toujours existante.
30. Rouen [76] : ancien jeu de paume de *la Truie qui file* (1464), rue Martainville.

Picardie :

31. Abbeville [80] : maison de *la Truie qui file* (1539) vers l'actuelle rue des Lingers (ancienne rue de la Hucherie).
32. Château-Thierry [02] : ancienne maison de *la Truie qui file* (17^e s.?).
33. Saint-Quentin [02] : ancienne *rue de la Truie qui file*, ruelle encore attestée au 19^e siècle; aujourd'hui rue de l'Abbaye de l'Isle.
34. Senlis [60] : ancien hôtel de *la Truie qui file* (1508).
35. Soissons [02] : ancien *hostel de la Truie qui file* (2^e moitié du 16^e s.); autrefois situé en *la rue qui conduit de la Grosse-Teste à l'Estappe* (rues Saint-Nicolas et des Raatz au 19^e siècle).

Nord-Pas-de-Calais :

36. Saint-Omer [62] : restaurant de *la Truie qui file*, 8 rue des Bleuets;

pas de formes anciennes.

Champagne-Ardennes :

37. Châlons-en-Champagne [51] : ancien *ostel de la Truie qui file* (15^e / 16^e s. ?) près d'un *Jardin des Juifs*.
38. Reims [51] : ancienne maison appelée *la Truie qui file* (1533) rue du Bourg de Vesle (actuelle rue de Vesle).
39. Sedan [08] : maison de *la Truie qui file*, 40 rue du Ménéil.
40. Troyes [10] : ancien hôtel de *la Truie qui file* (1428) dans la rue Notre-Dame.

Bourgogne :

41. Auxerre [71] : ancienne enseigne (16^e s.) et *ruelle de la Truie qui fille* (1794).
42. Chalon-sur-Saône [71] : ancienne *rue de la Truie qui file* (s. d.), aujourd'hui rue de l'Arc.
43. Dijon [21] : ancienne *rue de la Truie qui file* (1540, 1544) ou rue du (Grand) Potet, et maison homonyme (1540, 1556), proche de l'actuelle rue du Petit Potet et de la rue Chabot-Charry.
44. Dijon [21] : ancienne *rue de la Truie qui file* (s.d.), aujourd'hui rue Morimont.
45. Saulieu [21] : *rue de la Truie qui file*.

Rhône-Alpes :

46. Lyon [69] : ancienne maison où pendait pour enseigne *la Truie qui file* (1493) ou *Truie qui fyle* (17^e s.), autrefois sise rue Puitspelu (actuelle rue Palais-Grillet), à l'angle de la rue Ferrandière et de la rue Palais-Grillet.

Languedoc-Roussillon :

47. Nîmes [30] : ancienne auberge de *la Truie qui file* (16^e s.), rue Fresque.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

48. Avignon [84] : ancienne *rue de la Truie qui file* (encore attestée au 18^e siècle), entre les rues du Limas et de la Grande Fusterie.

Belgique :

49. Casteau [Mons, Hainaut] : ancienne auberge de *la Truie qui file* (1778), chaussée de Mons, aujourd'hui chaussée de Bruxelles.

par le couvent des Minimes ⁷.

1.2.7. — Nord-Pas-de-Calais.

La région Nord-Pas-de-Calais ne recèle qu'une enseigne moderne à **Saint-Omer** [62] : le restaurant de *la Truye qui file*, 8 rue des Bleuets, sans forme ancienne connue.

1.2.8. — Belgique romane.

Franchissons un instant la frontière belge pour aller à Casteau (commune de **Mons** dans le Hainaut), où se trouvait l'ancienne auberge de *la Truye qui file* (1778); elle se situait le long de la chaussée de Mons, aujourd'hui chaussée de Bruxelles ⁸.

1.2.9. — Champagne-Ardenne.

N'ayant rien d'autre à déclarer, nous repasserons la frontière en direction de la région Champagne-Ardenne, où l'on rencontre de nouveau quatre attestations. Quatre, mais c'est à **Troyes** [10] que l'on relève la plus ancienne : l'hôtel de *la Truye qui file* (1428) dans la rue Notre-Dame ⁹. Au 15^e ou 16^e siècle (?), on note ensuite l'existence d'une maison *tenant à l'ostel de la Truye qui file et d'autre part au jardin des Juifs* à Châlons-sur-Marne ¹⁰, aujourd'hui devenu **Châlons-en-Champagne** [51]. Non loin de là, et à la même époque, c'est à **Reims** [51] que l'on prend connaissance, le 7 juillet 1533, du partage de la succession de P[ier]re Coquillart et de Nicolle Moet sa femme, dans lequel il est question d'une maison sise rue du Bourg de Vesle (aujourd'hui rue de Vesle) appelée *la Truye qui file* ¹¹. Enfin, plus près de nous, voici la maison de la *Truie qui file*, 40 rue du Ménéil à **Sedan** [08], très bel exemple d'un immeuble de style Louis XVI construit sous la révolution (1797) ¹².

1.2.10. — Bourgogne.

De la Champagne à la Bourgogne, il n'y a qu'un saut de bouchon. Ici, cinq attestations qui se réduisent à cinq odonymes. Citons en premier lieu l'ancienne *rue de la Truie qui file* (sans date), aujourd'hui rue de l'Arc à **Chalon-sur-Saône** [71] ¹³; elle est simplement décrite en 1553 comme un *mauvais chemin qui est à Saint-Jean-de-Maizel entre les halles et l'hostellerie de la Ferté* ¹⁴.

On possède la trace de deux anciennes voies du même nom à **Dijon** [21]. L'une est la *rue de la Truye qui file* ou rue du (Grand) Potet, et la maison homonyme, proche de l'actuelle rue du Petit Potet et de la rue Chabot-Charny ¹⁵. Elle est connue par divers documents : l'hôtel de *la Treue qui fille* est ainsi mentionné en 1534 ¹⁶. On note en outre le *20 may 1540 : Maison à Pierre Fournier*,

⁷ M. MOULIN, "Le couvent des Minimes à Château-Thierry", in *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1891, p. 125.

⁸ Carte de Ferraris (1771-1778), première carte topographique de la Belgique actuelle, Bibliothèque royale de Belgique et centre culturel Pro Civitate (Crédit Communal de Belgique).

⁹ *En passant par la champagne, pèlerins et marchands [Moyen Âge et Renaissance]*, exposition de La Maison du Patrimoine de l'Agglomération Troyenne (19 juin - 7 octobre 2007), Troyes, 2007.

¹⁰ LOUIS GRIGNON, JEAN-MARIE ARNOULT, JEAN-PIERRE RAVAUX, *Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne*, Martin frères, Châlons-sur-Marne, 1889, p. 313.

¹¹ ADRIEN DUCHÉNOY, HENRI JADART et E. AUGER, *Les enseignes de Reims du XIV^e au XVIII^e siècle : documents tirés des archives communales et des minutes des notaires de cette ville*, Michaud éd., Reims (?), 1904, p. 321.

¹² *Sedan, ville d'art et d'histoire* (site Internet), <http://www.sedan.fr>. (consulté le 27/12/2009). On ne manquera pas d'admirer, si jamais l'on y passe, ses balconnets en fer forgé qui se poursuivent en trompe-l'œil au dessus du porche.

¹³ VICTOR FOUQUE, *Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers*, Chalon-sur-Saône / Paris, 1852, p. 181.

¹⁴ Registre de Jean Dodille, receveur de la ville, porte-folio 175, cité in VICTOR FOUQUE, *op. cit.*, p. 188.

¹⁵ CLÉMENT JANIN, *Les Hôtelleries dijonnaises*, Manière-Loquin libraire-éditeur, Dijon, 1878, p. 158-160.

¹⁶ CLÉMENT JANIN, *op. cit.*, p. 164.

secrétaire du Roy, en la rue du Paultet, appelée anciennement la Truie qui file, proche la grand'porte de Saint-Etienne passant à la rue du Paultet¹⁷; en 1544 : Rue de la Truie qui file : Jehan Myauldot, hoste du soleil¹⁸; et encore, en 1556, mention d'une maison accusée à Pierre Fournier à la rue dite le Grand Pautet, appelée anciennement la maison de la Truie qui file, tirant à l'abbaye Saint-Etienne¹⁹. Cette rue et cette maison étaient proches du marché aux porcs, autrefois installé devant la maison du singe²⁰, rue Chabot-Charny, et l'on peut penser que dans ce cas, c'est cette proximité qui a dû, du moins partiellement, motiver le choix de l'enseigne, car le déplacement de ce marché en 1450 dans un autre quartier, place du Morimont, entraîna l'apparition d'une seconde rue de la Truie qui file (actuelle rue du Morimont) et d'une sculpture l'illustrant sur une maison appartenant aux Chartreux, à l'angle des rues du Morimont et Crébillon²¹.

Une ruelle de la Truie qui fille, dont l'ultime mention date de 1794, est signalée à Auxerre [89]. Anonyme aujourd'hui, elle donnait dans la rue Germain Bénard, où elle s'ouvrait à l'angle de la maison Guénier (n° 18). Elle devait son nom à l'enseigne d'une maison mentionnée au 16^e siècle²². Une dernière rue de la Truie qui file est attestée à Saulieu [21], où elle existe encore. Elle a donné lieu à une explication historico-anecdotique sur laquelle nous reviendrons plus bas.

1.2.11. — Rhône-Alpes.

La moitié sud de la France est beaucoup moins riche en truies fileuses. Nous en avons déjà rencontré une à Bordeaux dans l'article précédent. On n'en relève également qu'un seul exemple dans la région Rhône-Alpes à Lyon. Il y est fait mention d'une maison à usage d'auberge où pendait pour enseigne la Truie qui file (1493) ou la Truie qui fyle (17^e s.)²³, autrefois sise rue du Puits Pelu (portion de l'actuelle rue Palais-Grillet), à l'angle de la rue Ferrandière et de la rue Palais-Grillet. Démolie puis reconstruite en 1684, la voirie donna l'autorisation à cette époque de rétablir l'enseigne²⁴.

1.2.12. — Languedoc-Roussillon.

Une seule attestation également en Languedoc-Roussillon, où existait dans le Nîmes [30] du 16^e siècle l'auberge de la Truie qui file, autrefois située rue Fresque²⁵.

1.2.13. — Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La dernière apparition du type odonymique concerne la région PACA (comme on dit), où la ville d'Avignon [84] s'enorgueillissait jadis d'une rue de la Truie qui file encore attestée au 18^e siècle, entre les rues du Limas et de la Grande Fusterie. Il semble qu'il en ait également existé une sculpture à l'angle de la maison qui faisait saillie sur la Grande Fusterie au 19^e siècle²⁶.

¹⁷ Terrier de la Sainte-Chapelle de Jean Morel, notaire, cité in CLÉMENT JANIN, *op. cit.*, p. 159.

¹⁸ Registre des tailles de la paroisse Saint-Michel, année 1544, cité in CLÉMENT JANIN, *op. cit.*, p. 158.

¹⁹ Terrier de Saint-Bénigne, reçu Poillechat, notaire, en 1571, *ibid.*

²⁰ Maison contiguë à la précédente; cf. DOCTEUR VALLOT, *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833.

²¹ CLÉMENT JANIN, *op. cit.*, p. 159.

²² <http://auxerre.historique.free.fr> (dernière consultation le 07/03/2011).

²³ <http://lesruesdelyon.hautetfort.com> (consulté le 30/12/2009).

²⁴ FÉLIX DESVERNAY, "Le quartier Saint-Georges", publié dans *Le Progrès Illustré*, s.d. (f-19^e s. / d-20^e s.). L'auteur mentionne également l'existence à Lyon d'une rue Pisse-Truie. Ses prudes habitants demandèrent au 19^e siècle le changement de ce nom incivil, grossier [et qui] ne convient plus à la délicatesse du langage français; cf. PIERRE-YVES SAUNIER, *Lyon au XIX^e siècle : les espaces d'une cité*, thèse pour l'obtention du doctorat de l'Université Lumière-Lyon II en histoire, 30 mars 2005, p. 133.

²⁵ F. ROUVIÈRE, "Une hôtellerie nîmoise au XV^e siècle : le Logis Saint-Jacques", in *La Revue du Midi*, n° 1, Janvier 1898, p. 603-614.

²⁶ PAUL ACHARD, *Guide du voyageur ou dictionnaire historique des rues et des places publiques de la ville d'Avignon*, Seguin aîné, Avignon, 1857, p. 93.

2. — Les interprétations.

Les noms d'enseignes bizarres ou grotesques, communes au Moyen Âge, ont toujours excité l'imagination, tant des érudits (ou supposés tels) que du "bon peuple" qui s'y trouvait quotidiennement confronté. D'où plusieurs types d'explications, légendaire, mystique ou rationnelle, qui se rejoignent ou s'entrecroisent parfois curieusement. Beaucoup sont encore colportées aujourd'hui, d'une manière qui entretient souvent le doute et la confusion sur un thème déjà fort complexe en lui-même.

2.1. — Légendes et anecdotes.

Ainsi, plusieurs tentatives d'explications (pseudo-)rationnelles modernes s'appuient-elles sur l'existence de légendes ou d'anecdotes, qui auraient suscité l'apparition de l'odonyme, de l'enseigne ou encore d'une représentation iconographique de la *Truie qui file*. Le nom de la rue de Saulieu citée ci-dessus appelle ce commentaire édifiant recueilli sur le site officiel de la ville : *il s'agirait d'un fait divers qui aurait troublé les foules au Moyen-Age, l'histoire se serait passée à Paris en 1466 : un pauvre célibataire aurait eu la mauvaise idée de dresser sa truie à filer la quenouille, mal lui en prit, il fut condamné au bûcher avec sa pauvre bestiole. Il ne fallait pas plaisanter avec ses choses là...*²⁷. La ruelle d'Auxerre est de même attribuée, sur le site "Auxerre historique", au souvenir de la légende du moyen-âge qui raconte qu'une jeune fille, pour sauver son honneur, pria la Vierge de la changer en truie, et qu'après sa métamorphose elle conserva son fuseau, dernier souvenir de son état primitif²⁸. Même légende à Malestroit au sujet de la maison de la Truie qui file : la "Truie qui file" garde le souvenir de la légende d'une gentille bergère qui, gardant ses brebis, file sur le bord d'une route, quand un seigneur débauché tente de profiter de son innocence. La jeune fille qui invoque la Vierge se transforme en une truie suffisamment hideuse pour effrayer le libertin entreprenant²⁹. On ne manquera pas de noter que, dans aucun de ces cas, ni l'anecdote, ni la légende ne sont documentées.

On a parfois voulu voir dans le thème de la truie qui file une allusion cryptique à la reine Pédauque ("Pied-d'oie"), surnom de la reine Berthe, princesse de Bourgogne et épouse de Robert II, roi de France, qui fut forcé par l'Église de la répudier pour cause de cousinage³⁰. De fait, la reine Pédauque fut fréquemment sculptée au portail d'églises anciennes (prieuré de Saint-Pourçain; abbaye de Saint-Bénigne à Dijon; Saint-Pierre de Nevers, etc.), sous la forme d'une reine aux pieds palmés, filant au rouet³¹. Ce fut aussi le thème de certaines enseignes, comme en atteste le titre du célèbre roman d'Anatole France, *la Rôtisserie de la Reine Pédauque* (1894). Mais ce rapprochement entre la reine anséripède et la truie fileuse n'est, au mieux, qu'une hypothèse invérifiée.



— Fig. 8 —

Une représentation moderne de la reine Pédauque.

2.2. — De l'érudition au délire, et vice-versa.

À propos de la maison et de la rue de la *Truie qui file* à Dijon, Clément Janin³² rappelle

²⁷ Saulieu naturellement, site officiel, <http://www.saulieu.fr> (dernière consultation le 07/03/2011).

²⁸ <http://auxerre.historique.free.fr> (dernière consultation le 07/03/2011).

²⁹ Les archives de la vie / Patrimoine des communes de France, <http://fr.topic-topos.com> (dernière consultation le 07/03/2011).

³⁰ Cf. par exemple GABRIEL VANEL, *Une grande ville aux XVII^e et XVIII^e siècles*, t. I (*la vie publique à Caen; Mœurs et coutumes*), Louis Jouan éditeur, Caen, 1910, p. 322.

³¹ On a également vu dans ces sculptures une représentation de la reine de Saba, à la jambe velue et au pied pareil au sabot d'un âne.

³² CLÉMENT JANIN, *op. cit.*, p. 165-167.

doctement *les opinions de deux savants*, le docteur Vallot³³ et Charles Bigarne³⁴, entre lesquelles il confie au lecteur le délicat (et malicieux) soin de choisir :

— 166 —

— 167 —

rues de Dijon, désignées sous le nom de *Truie qui file*, ont dû leur dénomination au seul voisinage du marché aux porcs. On aura d'abord dit : Rue de la Truie *Fy*, et par altération de la *Truie qui file*. »

De son côté, M. Charles Bigarne consacre ces lignes à la *Truie qui file*, dans son *Etude sur l'origine, la religion et les monuments des Kalètes-Edues* :

« Une autre forme d'Isis est *Herta*, la déesse scandinave. Les Ephésiens représentaient leur Diane avec une grande quantité de mamelles. La même idée a été exprimée dans la Gaule par la représentation de la *Truie qui file*. Cette figure a été conservée pendant tout le moyen-âge, et il n'y a pas bien longtemps l'on pouvait la voir sur l'enseigne d'un marchand de Paris. *Herta* est encore *Berthe qui file*; c'est la terre nourricière qui enfante sans cesser d'être vierge, c'est celle que saint Potentien trouva dans le bois des Carnutes. En patois languedocien, le mot *Berthel* signifie fu-

seau ; un dolmen de la Lozère porte le nom de *Berthel de las fadas*, le fuseau des

Telles sont les opinions de deux sages : l'un de Dijon, l'autre de Beaune ; que leur décade. Pour moi, je me garderai bien de trancher cette question délicate.

« En consultant les *Commentaires hiéroglyphiques*, écrit le docteur Vallot, j'ai trouvé un passage que je vais rapporter : « Brief la Loy (dit Irénée) entend que tous ceux qui sont addonez a vilennie et à leur ventre, suivent la vie des porceaux et des chiens : voire même le nom *Us* est indice de contumélie, parce que Caius Julius Rommain, parlant des prépositions, dit, suivant le témoignage de Hermes, que la voyelle *u* est propre à exprimer affectueusement un vitupère et déshonneur : que par après la lettre *f* y fut adjoustée et dist-on *fu*, incontinent après, *fufe*, et aujourd'hui partout *fy*, que nous fuyons quelque puanteur. »

« Je pense, d'après ce passage, que les deux

Nous verrons un peu plus bas que l'explication de Charles Bigarne, aussi tirée par les cheveux (ou les soies) qu'elle puisse paraître, semble néanmoins fournir l'une des pièces du puzzle spatio-temporel constitué par le problème de la truie fileuse. On pourrait penser que ce genre d'explication se cantonne sagement aux siècles passés : *que n'hennit*, ainsi que se lamentait la mère d'un certain poulain muet. En voici la preuve irréfutable, puisée dans une publication officielle de la ville de Sarclay [91]³⁵ au sujet de la *rue de la Truie-qui-File* qui s'y trouve :

Connaissez-vous l'origine du nom de la rue de la Truie-qui-File située au Bourg ? Aujourd'hui, je suis en mesure de vous la donner. À l'occasion d'une discussion avec M. Gérard Bécu, conseiller municipal à Igny et non moins ami, je lui ai parlé de cette rue. Il s'est fait un plaisir de m'écrire tous les renseignements la concernant. Je lui adresse tous mes remerciements et vous invite à découvrir l'intégralité de son texte. Il faut savoir que Gérard Bécu est coauteur principal du livre *Igny-Saclay* (1993).

Le maire, Georges
SZYMKOWIAK

« Pour les plus anciens des Saclaysiens, la rue de la "Truie-qui-File" évoque le nom de la ferme qu'ils

ont bien connue. Comme la plupart des localités qui furent des sites druidiques, saclay possédait un lieu-dit de la "Truie-qui-File".

Henri Vincenot dans *Le Pape des escargots*, ayant cru déceler dans la langue celte une similitude entre "truie" et "druide", en concluait que la "truie-qui file", c'est le druide qui remonte le fil de la connaissance. Laissons à l'écrivain du terroir bourguignon la responsabilité de cette association inattendue pour n'en retenir que l'inspiration...

De tout temps, les initiés ont joué avec les métaphores animales, les interprétations ambiguës ou les jeux de mots quand ce n'était pas sur les symboles.

La "truie qui file" est donc une métaphore à propos de laquelle nous pouvons tout aussi bien faire appel au

symbolisme du fil "qui relie ce monde, l'autre monde et tous les êtres" ou encore "étymologiquement retrouver les racines celtes de la langue irlandaise qui fait du "file" une catégorie de la classe des druides qui étaient davantage voyants que poètes"...

Quant à la truie, les croyances primitives l'ont souvent déifiée comme symbole de fécondité et d'abondance.

Ce ne sont là que des pistes...

Des plus récentes recherches sur la religion druidique, nous avons appris que les druides, enseignants à l'occasion, se refusaient à utiliser l'écriture pour transmettre leurs concepts spirituels. C'est donc à la seule tradition orale que nous devons de connaître leurs antiques croyances."

Gérard BÉCU

³³ DOCTEUR VALLOT, *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, années 1832 et 1833.

³⁴ CHARLES BIGARNE (Beaune 1825 - Choresy-les-Beaune 1911), historien français impliqué dans les sociétés savantes bourguignonnes.

³⁵ SACLAY, *Magazine d'informations municipales*, n° 128, août 2007, p. 9.

Dans une étude très documentée menée par Max Dashu ³⁶ sur la survivance des croyances payennes aux époques médiévale et postérieure, cet auteur considère les avatars de la *Vieille Déesse*, attestée du pays de Galles à la Russie, et de l'Italie à la scandinavie. Elle serait incarnée dans les traditions populaires européennes par une multitude de fées ou sorcières, de Mélusine (France) à Baba-Yaga (Russie) en passant par dame Holle et Perchta / Bertha (Allemagne), ainsi que les fées fileuses galloises, écossaises, allemandes, scandinaves, françaises ou italiennes. Son culte complexe, comportant des traits animistes et chamanistes, perpétué en Europe par divers faits de langue, symboles et rituels, était lié entre autres à la fertilité, aux moissons, à l'abondance de biens, au filage et au tissage. Pour insister sur les points qui nous concernent ici, nous mentionnerons particulièrement :



— Fig. 9 —
Mélusine, c'est ma cousine...

- le lien avec le filage (symbolisé par quenouille; c'est, chronologiquement, son premier attribut attesté),
- la dualité fertilité / virginité (les fées filent *les fils de la Vierge* au printemps),
- la faculté de se manifester sous la forme d'un animal femelle ³⁷,
- la survivance de son culte à l'époque médiévale ³⁸.



— Fig. 10 —
Vieille sorcière à la quenouille
entourée d'âmes d'enfants
(deux attributs de dame Holle),
sur une chèvre ou un bouc.
Gravure d'Albrecht Dürer, 16^e s.



— Fig. 11 —
Timbre allemand
illustrant le cycle de
dame Holle.

2.3. — *Les sources.*

Revenons-en maintenant au thème central de la *truie fileuse*. On le trouve évoqué directement ou indirectement par diverses sources, de l'antiquité à nos jours.

2.3.1. — Sources antiques.

Les sources antiques sont d'une toute autre nature que les croyances et traditions populaires qui viennent d'être évoquées. Elles sont principalement d'essence satirique et morale, et représentées par des fables ou des proverbes mettant en scène des animaux confrontés à des instruments ou des outils évidemment destinés aux humains. La morale en est relativement simple : il est vain de tenter de faire ce pour quoi on n'a aucune compétence, d'entreprendre un travail qui est au-dessus de ses capacités : que chacun connaisse sa place et y reste.

L'un des textes les mieux connus et les plus souvent cité est bien sûr la fable de Phèdre ³⁹,

³⁶ MAX DASHU, *The Witches' Goddess*, manuscrit inédit; © 2006 Max Dashu.

³⁷ Cf. par exemple cet extrait de chanson populaire relevé en Irlande dans la vallée de la Dee : *A cutty black sow / On every stile, / spinning and carding / Each November-eve*, "une petite truie noire / sur chaque échelier / Filant et cardant / Toutes les veilles de Novembre" (c'est-à-dire tous les 31 octobre, nuit de Hallowe'en).

³⁸ Plusieurs de ces éléments apparaissent dans les contes populaires germaniques; en particulier *le Puits de dame Holle*, dont *la Belle au bois dormant* et *Blanche-Neige* représentent des altérations tardives.

³⁹ CAIUS JULIUS PHÆDRUS (-10 av. J.C. - ~54 apr. J.C.), fabuliste latin, imitateur et continuateur d'Ésope.

L'âne et la lyre (fable CXVII), qui peut se traduire ainsi : *Un âne, voyant une lyre abandonnée par terre dans une prairie, s'en approcha et essaya les cordes avec son sabot. Elle résonnèrent dès qu'il les toucha. L'âne s'écria : "Joli instrument, parbleu, mais c'est mal tombé, car je ne connais pas la musique. Si quelqu'un de plus savant l'avait trouvé, il eût charmé mes oreilles par de divines mélodies". Ainsi, souvent, que de talents sont perdus par malchance !*

La même idée a été exprimée par divers proverbes latins, où un autre animal prend la place de l'âne : ainsi, *nil cum fidibus graculost, nihil cum amaracino sui*, "un choucas n'a rien à faire d'une lyre, ni un cochon de la marjolaine", cité par l'historien latin Aulu-Gelle⁴⁰, et encore *nihil sui cum fidibus*, "un cochon n'a rien à faire d'une lyre"⁴¹. Le cochon ou la truie sont également mis à contribution dans diverses locutions employées par Cicéron, telles que *ne sus Minervam !*, "une truie n'a pas à faire la leçon à Minerve !" ⁴², ou encore *sus Minervam docet*, "c'est une truie qui en remontre à Minerve" ⁴³, stigmatisant l'inopportunité d'une entreprise présomptueuse.

Asinus et lyra

*Asinus iacentem uidit in prato lyram;
accessit et temptauit chordas ungula.
Sonuere tactae.
Asinus dixit: "Pulchrum organum, mehercules,
male cessit quia musicae nescius sum.
Si reperisset aliquis lyram prudentior,
diuinis auriculis oblectasset cantibus."
Sic saepe ingenia mala fortuna intercidunt.*

Phèdre, fable 117.

2.3.2. — Survie du thème dans la culture médiévale et post-médiévale.

L'association explicite de la truie et du filage de la laine ne semble apparaître que dans la littérature orale et l'iconographie médiévales, dans la droite ligne des fables et proverbes moralisateurs de l'antiquité : la lyre a fait place à la quenouille et au rouet, mais le message est exactement le même : quand on ne sait pas ou que l'on ne peut pas, on s'abstient. L'attitude contraire appartient au monde inversé de la folie, où les valets sont maîtres et où les animaux se substituent aux humains.

Les proverbes germaniques (allemands, suisses et néerlandais) fournissent de nombreux exemples qui ne souffrent pas l'ambiguïté. Le proverbe allemand actuel *die Sau gehört nicht ans spinnrad*, "la truie n'a rien à faire du rouet" a pour prédécesseur, entre autres, le distique *Vnd ist all ding also verkert / Das auch die sau hat spinnen gleret* (1527), "et tout est sens dessus dessous, puisque même la truie a appris à filer", dû à la plume de Burkard Waldis⁴⁴ : la truie qui file, comme l'âne jouant de la lyre, est déjà manifestement proverbiale depuis longtemps. Au 19^e siècle, le baron Otto von Reinsberg-Düringsfeld peut noter : à la porte de la ville de Hedsin on voyait autrefois l'image d'une truie fileuse, sous laquelle était écrit : "Quand les Français auront pris Hedsin, cette truie aura fini de filer son lin"⁴⁵. D'autres expressions allemandes sont très proches : ainsi, *was soll eine Sau am spinnrad*, "qu'est-ce qu'une truie a à faire d'un rouet ?", recueillie sous une forme

⁴⁰ AULU-GELLE (2^e siècle après J.C.), *Nuits attiques*, préface, § 19. On rencontre aussi le proverbe sous les formes *nihil cum fidibus graculo* ou *graculo cum fidibus nihil* : cf. WILHELM BINDER, *Medulla proverbiorum latinorum. Schatzkästlein lateinischer Sprichwörter aus den Werken der römischen Classiker und der vorzüglichsten neuern Latinisten mit durchgängiger Beifügung der sinnverwandten deutschen Sprichwörter*, Stuttgart, 1856, § 617; *Novus thesaurus adagiorum latinorum. Lateinischer Sprichwörterschatz u.s.w.*, stuttgart, 1861, § 1241.

⁴¹ WILHELM BINDER, *Medulla proverbiorum latinorum*, § 1118.

⁴² CICÉRON, *Academica posteriora*, § 1. 18.

⁴³ CICÉRON, *Ad familiares*, § 9. 18. 3.

⁴⁴ BURKARD WALDIS, *Esopus, Gantz new gemacht vnnnd in Reimen gefasst. Mit sampt Hundert newer Fabeln, vormals im Druck nicht gesehen, noch aussgangen, durch Burcardum Waldis, 1527*; réimprimé sous le titre *Esopus von / Herausgegeben und mit Erläuterungen versehen von Heinrich Kurz / Zwei Theile*, Leipzig, 1862, t. IV, fable 44, ligne 29.

⁴⁵ BARON OTTO VON REINSBERG-DÜRINGSFELD, *Internationale Titulaturen*, Leipzig, 1863, t. I, p. 154 : *Am Thor von Hedsin sah man ehemals das Bild einer Sau, welche spann, mit der Unterschrift : "Wenn die Franzosen erst Hedsin gewonnen, hat diese Sau ihren Flachs abgesponnen"*. — Cette caricature relative aux conquêtes de l'Artois du début du 17^e siècle est mentionnée par CONSTANT LEBER dans son *Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer, composant la bibliothèque de M. C. Leber : avec des notes, par le collecteur*, t. III, Paris, 1839, p. 202, § 5975 : "Autre pièce satirique et burlesque sur le sujet précédent. La Truie qui file devant Hedsin : *Quand les François prendront Hedsin, cette Truie aura filé son lin*. 1639".

dialectale suisse au 19^e siècle par Otto Sutermeister ⁴⁶ : *was soll e Sû am e Spinnrad ?* C'est l'écho médiéval du latin *nihil sui cum fidibus*, "un cochon n'a rien à faire d'une lyre". La variante (en graphie ancienne) *was thut eine Sau am Spinnrocken* "que fait une truie au rouet ?" a son parfait équivalent dans le proverbe néerlandais *wat maakt de zeug aan het spinrokken ?* ⁴⁷. Enfin, la locution *es ist eine Sau am Spinnrad*, "c'est une truie au rouet", rappelle par la forme et par le sens le latin *sus Minervam docet*, "c'est une truie qui en remontre à Minerve".



— Fig. 12 —
Âne harpiste,
Haute-Normandie,
12^e siècle.



— Fig. 13 —
Truie harpiste,
Angleterre,
15^e siècle.

C'est certainement dans l'iconographie, qui aura son aboutissement dans les enseignes de maisons particulières et d'auberges, que l'on trouve les traces les plus évidentes de la filiation entre proverbes antiques et satire médiévale. Les manuscrits illuminés, les gravures et les sculptures sur pierre ou sur bois démontrent d'une part la perennité du thème, et d'autre part la permutableté des attributs. Tous les animaux ou presque sont susceptibles d'être représentés en train d'accomplir des tâches humaines, et de tenir à la main (ou à la patte) divers objets interchangeables : instruments de musique, outils, ustensiles, etc.

Ainsi, un âne jouant de la harpe (et non plus de la lyre) apparaît dans un psautier haut-normand du 12^e siècle (fig. 12), conservé à la Bibliothèque Royale de La Haye (Pays-Bas) ⁴⁸.



— Fig. 14 —
Âne vielleur, Chartres, 13^e siècle.

On retrouve cette harpe entre les sabots inexperts d'une truie dans un manuscrit enluminé anglais de la seconde moitié du 15^e siècle, conservé au British Museum ⁴⁹ (fig. 13). L'âne à la lyre de Phèdre, devenu âne harpiste au Moyen Âge, figure encore sculpté sur certaines maisons ou dans les églises. C'est le cas de l'âne à la vielle ⁵⁰ du portail royal de la cathédrale de Chartres (fig. 14), qui acquiert, au-delà du message satirique, une valeur plus profonde : l'âne, symbole de l'ignorance, évoque ici le profane, étranger à la religion, ou le croyant superficiel, à qui on recommande de s'instruire et de comprendre, ou de s'abstenir de jouer d'un instrument qu'il ne maîtrise pas, autrement dit de rester à la porte. On mettra cette mise en garde en parallèle avec une lettre bien connue d'Abélard, de peu antérieure à 1142, où l'on lit (en latin) :



— Fig. 15 —
Âne sonneur de biniou,
Malestroit, 16^e siècle.

c'est un âne devant une lyre que le lecteur qui tient un livre sans en comprendre le sens. Seule la valeur comique et satirique subsiste par contre dans l'âne sonneur de biniou de la maison de la *Truie qui file* à Malestroit [53], mentionnée dans l'article précédent (fig. 15). De même, les animaux lecteurs et chanteurs (ânes, cochons, etc.) ne sont pas rares dans l'iconographie médiévale, comme cette truie et ses deux porcelets chantant la messe (fig. 16) sur la page de titre d'un



— Fig. 16 —
Truie et porcelets chantant la messe,
Allemagne, 1494.

⁴⁶ OTTO SUTERMEISTER, *Spruchreden für Lehrer, Erzieher und Aeltern*, Leipzig, 1863, § 91.

⁴⁷ P. J. HARREBOMÉE, *Spreekwoordenboek der Nederlandsche taal etc.*, Utrecht, 1858-66, t. II, p. 499b.

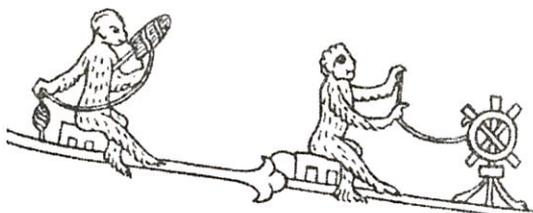
⁴⁸ Ms. T 287, cité et reproduit dans P. H. VAN MOERKERKEN, *De satire in de Nederlandsche kunst der middeleeuwen*, s. L. van Looy, Amsterdam 1904, p. 207-208.

⁴⁹ Ms. Harl., n° 4379; cité et reproduit dans THOMAS WRIGHT, *Histoire de la caricature et du grotesque dans la littérature et dans l'art*, trad. Octave Sachot, éd. Adolphe Delahays, Paris, 2^e éd., 1875, p. 95.

⁵⁰ L'animal tient en fait entre ses sabots non une vielle mais une lyre à sept cordes.

livre imprimé en Allemagne en 1494, et contenant les sermons satiriques latins de Johannes Schram ⁵¹. Ce thème fut repris, on le sait, dans le célèbre conte de Grimm intitulé “Les chanteurs de Brême”, où un âne, un chien, un chat et un coq remplissent la même mélodieuse fonction.

Et la truie, direz-vous, quand commence-t-elle à filer ? Comme nous l’avons rappelé, elle fait partie d’un ensemble iconographique où les animaux imitant les humains permutent volontiers. Ainsi, dans le *Missale Romanum* d’Amiens (14^e s.), conservé à la Bibliothèque Royale de La Haye ⁵², ce sont deux singes qui filent et dévident, assis en équilibre sur un élément décoratif (fig. 17). On rencontre un loup ou une louve filant (fig. 18) dans un manuscrit du 14^e siècle, non autrement identifié ⁵³. Le magnifique volume enluminé du *Livre d’heures de Marie de Bourgogne* (fig. 19), produit en Flandres vers 1470/1475, et aujourd’hui conservé en Autriche ⁵⁴,



— Fig. 17 —

Singes dévidant et filant, Amiens, 14^e siècle.



— Fig. 18 —

Louve filant,
14^e siècle.



— Fig. 20 —

Truie filant, Paris,
2^e moitié du 16^e siècle.

— Fig. 19 —

Truie filant et singe dévidant,
*Livre d’heures de Marguerite de
Bourgogne*, fol. 31 r°,
Gand, Anvers, Valenciennes et
Bruges (?), vers 1470/1475.

⁵¹ Nürenberg, Germanisches Nationalmuseum; reproduit dans HERMAN PLEIJ, *De sneeuwpoppen van 1511 / Literatuur en stadscultuur tussen middeleeuwen en moderne tijd*, Meulenhoff, Amsterdam, 1988, p. 137.

⁵² Ms Y. 400; cité et reproduit dans P. H. VAN MOERKERKEN, *op. cit.*, p. 209.

⁵³ Cité et reproduit dans CHAMPFLEURY, *Histoire de la caricature au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, 2^e éd., 1876, p. 192.

⁵⁴ Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Codex 1857.

associe la truie fileuse et le singe dévideur, dans un somptueux décor de plantes, d'oiseaux et d'insectes. C'est ici que, dans notre documentation, nous voyons apparaître le motif de la truie assise, filant à la quenouille et allaitant à la fois; elle porte en outre une ceinture d'où pend un trousseau de clefs. C'est exactement la posture de la *Truie qui file* de l'enseigne parisienne (2^e moitié du 16^e siècle) de la rue de la Cossonnerie, conservée au musée d'Écouens (fig. 20, page précédente; gravure simplifiée). C'est aussi, moins les porcelets, l'attitude des truies de la maison de la *Truie qui file* de Malestroit (fig. 21) et de l'église Sé do Funchal de Madeire (Portugal), sculptée sur une miséricorde (fig. 22), datant toutes deux du 16^e siècle. Quant à la *Truie qui file* de la maison homonyme de Chartres (15^e siècle), elle est pratiquement sur le dos, nichée dans un recoin de la façade, mais conserve vaillamment sa quenouille, qui semble glissée dans sa ceinture (fig. 23).

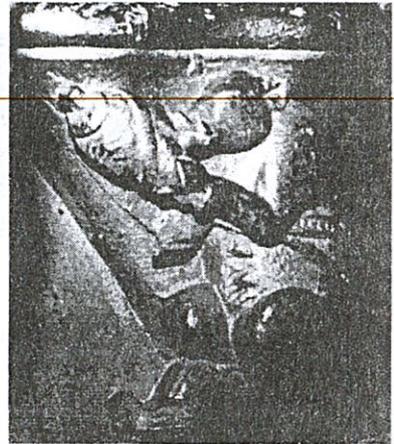


— Fig. 21 —
La *Truie qui file* à Malestroit
(16^e siècle).



— Fig. 23 —
Truie fileuse nichée dans un recoin
de la façade de la maison de la
Truie qui file à Chartres (15^e siècle)

[cliché : Linila].



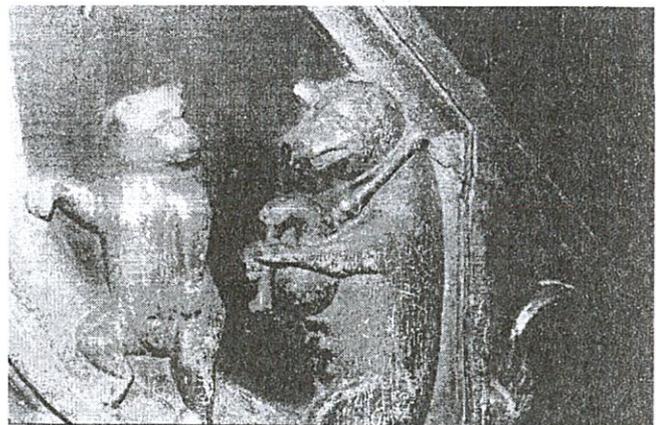
— Fig. 22 —
Truie fileuse, miséricorde de l'église
Sé do Funchal à Madeire (16^e siècle).

Le motif est traité différemment dans une gravure sur bois allemande de 1490 (fig. 24), où l'un des porcelets dévide et l'autre file avec sa mère qui mouille le fil en le passant dans sa gueule. À ces exemples on joindra la truie fileuse du chapiteau de l'église de Chalignac [16] (12^e siècle), et celle de l'église Sainte-Catherine à Hoogstraten (15^e / 16^e siècle) en Belgique (province d'Anvers); sculptée sur l'un des bancs du chœur, cette dernière porte l'habit monastique. Mais, de même que la truie n'est pas la seule à filer, elle emprunte volontiers les outils ou instruments de ses collègues :



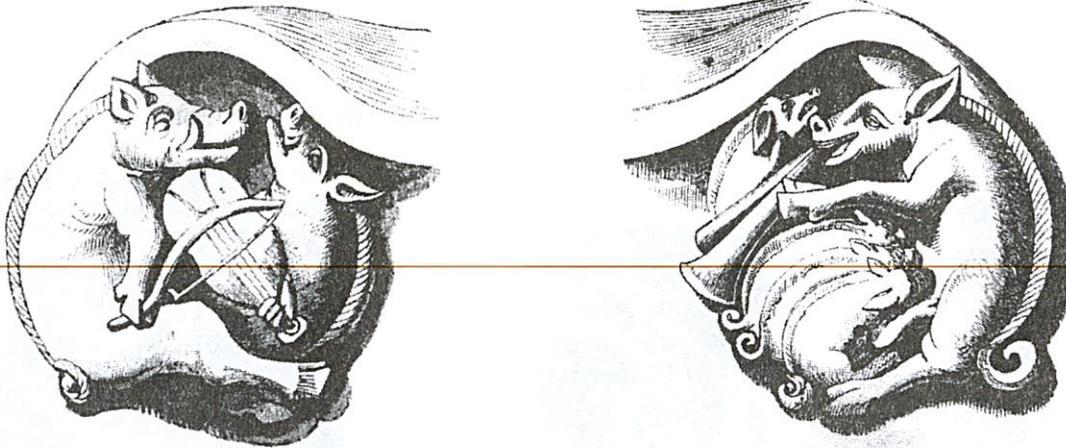
— Fig. 24 —
Truies fileuses, Allemagne, 1490.

voici la truie vieillueuse de l'église Saint-sauveur à Nevers [58]; le porc joueur du biniou, sur le portail de l'église de Ploërmel [56]; la truie joueuse de cornemuse de l'église Sé do Funchal de Madeire (fig. 25); les cochons ou boucs violonneux de la cathédrale de Rouen [76] et de l'église



— Fig. 25 —
Truie jouant de la cornemuse,
miséricorde de l'église Sé do Funchal à Madeire (16^e siècle).

d'Aulnay [17]; le porc vieilleur et la truie flûtiste des stalles de la cathédrale de Winchester (fig. 26); le sanglier touchant de l'orgue dont les soufflets sont actionnés par un autre, etc. Ils sont accompagnés par le chien harpiste et l'ours jouant de la viole de la cathédrale de Poitiers [86] ou encore le singe trompettiste de la chapelle du château d'Amboise [37] ⁵⁵, pour n'en mentionner que quelques uns ⁵⁶.



— Fig. 26 —

Porc vieilleur et truie flûtiste, stalles de la cathédrale de Winchester (THOMAS WRIGHT, *op. cit.*, p. 174-175).

La familiarité du thème satirique et populaire de la truie fileuse explique plusieurs choses : non seulement son fréquent réemploi en tant que motif d'enseigne, mais aussi son lien avec un certain nombre de rituels populaires. C'est ici que les traditions se croisent et s'interpénètrent.

Le thème de l'incompétence et de l'inversion des valeurs a permis d'associer la truie qui file à celui de la folie, employé dans diverses œuvres littéraires. Ainsi peut-on lire, dans la *La vie et passion de monseigneur saint Didier* (1382) ⁵⁷, dans la bouche du personnage nommé *le Fol* :

LE FOL.

*Quant la goutte me tient aux yeulz,
Au soir; bien lard, devant la messe,
Je vois boire en plus de vingt lieuz
Affin que la douleur me cesse.
Car pour certain une cingesse
Ma faict de merveilleux esbatz.
Ce fut quant je feiz une vesse
Entre les dents de Barrabas,
Puis vint Tarrabas, Tarrabas,
Maistre estourdi de Coqueluche,
Qui vouloit tuer une puce,
Plus grosse que **la truie quy fille.**
Elle demeure en ceste ville
Cheu Jehan de Lengres; en paincture
Navez vous pas veu sa seincture
Et ses souliers au lignolet ?
Je veis hier devant sa figure*

Son enfant qui est porcelet.

[...]

LE FOL.

*On parle de **la truie qui fille**
Qui se doit baignier en eau rose
Avec des couchons plus de mille.
Ne sera ce pas belle chose ?
Je cuyde parler, mais je n'ose;
Pour quy ? Pour un viel lanternier
Qui cuyt sa jotte en ung panier
Et ne fait que beau feu de glace,
Mais j'y trouvoy la chiche face
Mangeant la croste d'un pasté,
Qui buvoit à une coquasse
D'ung vin pers qui estoit monté.*

⁵⁵ Au-dessus de l'autel de la chapelle du château d'Amboise, un singe embouche la trompette, et nous ne sommes pas assez hardi pour dire de quelle manière ce sale musicien tire les sons de son instrument, dit GUSTAVE BRUNET dans *Sculptures des monuments religieux du département de la Gironde*.

⁵⁶ CHAMPFLEURY, *op. cit.*, p. 54-55.

⁵⁷ *La vie et passion de monseigneur saint Didier, martyr et évêque de Lengres, jouée en ladite cité l'an 1380 et deux*. Composée par vénérable et scientifique personne Maistre Guillaume Flamang. Publiée par Guillaume Flamang, Chanoine de Lendres. Publiée pour la première fois d'après de manuscrit unique de la Bibliothèque de Chaumont, avec une introduction par J. CARNANDET, bibliothécaire de Chaumont, Librairie de Techener, Paris, 1855. Les deux extraits cités se trouvent respectivement aux pages 22-23 et 377.

À ce thème se rattache la présence de la *truie qui file* dans les carnivals (dont la *folie* l'une des caractéristiques, et même la raison d'être) et les défilés festifs :

¶ 1627 : tableau d'une mascarade intitulé *Chariot de musique douce, conduit par le porc sellé & la Truie qui file* (fig. 27)⁵⁸.

¶ ~1620/1630 : dans un *Ballet de la My-Carême* figurent Apollon, Orphée des fous, allant visiter la **truie qui file** des hotteurs des halles, qui chantent : *Nous portons par malheur du poisson dans nos bottes / Pour contenter vos appétits; / Nous avons de la chair pour vous, belles Huguenottes, / Mais le morceau est trop petit*.⁵⁹

La *truie qui file* devient par ailleurs une marque de la littérature polémique et subversive :

¶ 1537 : attaque de maître Charles Fontaine contre Sagon, en défense de Clément Marot : *Quant à part moy je regarde le stille / De ce Sagon grand Asnier maigre & sec, Il me souvient d'une Truie qui file, / Ou d'ung Asnon qui joue du Rebec : / Tant luy sied bien à jazer de son bec*⁶⁰.

¶ 1649 : adresse fictive (avec inversion suggestive !) d'une mazarinade intitulée *La Famine, ou les Putains à cul, par le sieur de La Valise, chevalier de la Treille. À Paris, chez Honoré l'Ignoré, à la Fille qui truie, rue sans bout, M.DC.XLIX, in-4*⁶¹.

Le thème carnavalesque de la truie qui file est en outre indiscociable de son réemploi en tant qu'enseigne, et au culte populaire qui était rendu à celle-ci : c'est à l'enseigne sculptée de la *Truie qui file* des halles parisiennes que se rendent les acteurs du *Ballet de la My-Carême* cité plus haut. C'est encore à la mi-carême que les nouveaux apprentis, chez les marchands et artisans des halles, sont forcés d'*aller baiser la figure d'une Truie qui file, sculptée contre une maison du Marché aux Poirées, non pas sans leur cogner le nez contre en la baisant et tout le long du jour, ce n'est que danses dans ce quartier, gourmandise et ivrognerie*⁶². Nous avons évoqué dans l'article précédent une variante du rituel, concernant l'enseigne de la *Truie qui file* de la rue Saint-Antoine : les participants désignaient un garçon et une fille qu'ils hissaient sur leurs épaules. Devant l'enseigne, le couple devait baiser l'image puis aussitôt se cracher mutuellement au visage, sous peine d'être déculottés et fessés en public.

Cet étrange rituel accompagné d'une parodie de mariage inversé n'est pas sans rappeler le *Mariage des quatre fils Hemon*, facétie anonyme du 15^e siècle⁶³, déjà citée. On y envisage le mariage de l'enseigne des *Quatre fils Aymon* et celles des *Trois filles Damp symon* et de la *Pucelle Saint-Georges*, dont les préparatifs amènent à citer bon nombre d'autres enseignes : *Nous le ferons [le disner] de L'Omme sauvaige de la rue Pain-Molet, qui fera esbatement de l'ours et du lion de la rue Michel-le-Comte, des singes de la Peleterie, et de la Truie qui file des halles* : c'est celle de la maison du marché aux Poirées ci-dessus. Au siècle suivant, les étudiants de l'Université transformèrent cette fiction dans la réalité; au cours de leurs démêlés avec les bourgeois de Paris, ils déroberent

96 BALLETS, MASCARADES, &c.

Train de madame Dimanche grasse.
1. Grand écuyer de Madame; 2. les Bacchantes.

Madame Dimanche grasse.
Dame d'honneur.

1. La Tête d'or; 2. la Tête noire; 3. la Pomme de pin; 4. la Pomme rouge.

Chariot de musique douce, conduit par le porc sellé & la truie qui file.

Le Porc sellé; 2. la Truie qui file; 3. l'Étuy de Malice; 4. la Limace; 5. la Tortue; 6. la Mal-affise; 7. la Bombarde; 8. la Pucelle d'Orléans; 9. la Cornemuse; 10. la Lanterne; 11. la Marjolaine; 12. la Poule blanche & la poule noire; 13. la Bouteille.

Le Mont de Parnasse, représenté par neuf lavandières au lieu des neuf muses.

Le Tems perdu; 2. les folles Pistolettes, gardes de Madame.

1628.

Ballet des Andouilles, portées en guise de momon, in-8°. 1628. 12. pag.

— Fig. 27 —

Programme de mascarade, 1627.

⁵⁸ GODARD DE BEAUCHAMPS, *Recherches sur les théâtres de France depuis l'année onze cens soixante & un, jusques à présent*, [Paris], 1735, t. III, p. 96.

⁵⁹ "Ballets représentés à la cour des rois de France, depuis le règne de Henry IV jusqu'à l'époque de la Fronde", in FRÈRES GÉBÉFODÉ [= G.B.-O.D., GUSTAVE BRUNET et OCTAVE DELEPIERRE], *Bibliothèque bibliophilo-facétieuse*, [Paris], 1864, p. 47.

⁶⁰ *Œuvres de Clément Marot*, La Haye, 1731, t. IV, p. 523.

⁶¹ CÉLESTIN MOREAU, *Bibliographie des Mazarinades*, 1801, t. 1, p. 401, n° 1371.

⁶² HENRI SAUVAL, *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1724, t. II, p. 618.

⁶³ "Esbatement du mariaige des .iiii. filz Hemon, ou les enseignes de plusieurs hostels de la ville de Paris sont nommez", publié dans ACHILLE JUBINAL (= Michel Louis Achille), *Mystères inédits du quinzième siècle : publiés pour la première fois, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique*, t. 1, Téchener, Paris, 1837, t. 1, p. 369-376.

l'enseigne de la *Truie qui file* et celle de l'*Ours* pour les marier. François Villon consacra au récit de ces épousailles une partie du poème héroï-comique du *Pet-au-Diable*, malheureusement perdu ⁶⁴.

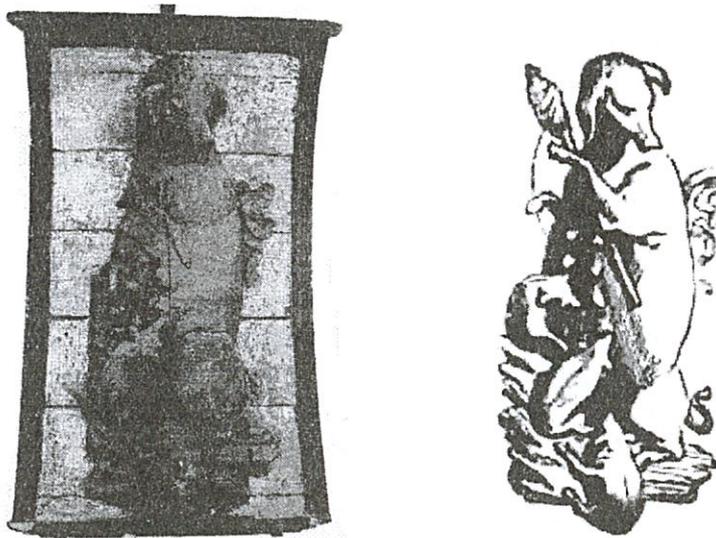


3. — Conclusion.

Si l'enseigne de la *Truie qui file* a pu s'associer à la pratique de ces rituels où les souvenirs d'anciennes traditions païennes se mêlent au message moralisateur antique et à l'image grotesque médiévale, c'est sans doute qu'elle correspondait à certains aspects de la symbolique de la "vieille déesse" évoquée plus haut, et dont on sait qu'elle s'était perpétuée au Moyen Âge : le filage et la quenouille, la fertilité, l'imagerie animale féminine. La caricature comique de la truie fileuse médiévale aura alors été partiellement supplantée par une vision "au premier degré" d'une ancienne figure féminine fertile (elle est accompagnée de porcelets), nourricière (elle les allaite), protectrice (elle porte les clefs à sa ceinture) et travailleuse (elle file la laine).

Les origines complexes du motif de la *Truie qui file* et son ancrage dans l'imaginaire populaire expliquent sa survie en tant qu'enseigne de maisons particulières et d'auberges, mais aussi de marchands de draps ou de tisserands. Nous avons recensé, nous l'avons vu, près de cinquante attestations de ce nom en France, dont la distribution majoritairement septentrionale pourrait avoir un lien avec la très forte présence de thèmes traditionnels et folkloriques apparentés (Perchta, dame Holle, etc.) dans les pays germaniques.

L'enseigne s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et l'on constate que les créations ou résurrections modernes ne sont pas rares. À preuve, la fameuse enseigne du n° 87 bis de la rue Saint-Antoine, d'abord sculptée dans la pierre, puis devenue au 18^e siècle celle d'un charcutier (n° 134) qui en fit confectionner la version aujourd'hui conservée au musée Carnavalet ⁶⁵ (fig. 28) :



— Fig. 28 —

Enseigne de charcutier (18^e s.), *la Truie qui File*, Paris, 134 rue Saint-Antoine, conservée au musée Carnavalet.

Le malheureux animal a perdu sa quenouille, restituée sur la gravure de droite (extraite de LOUIS-ÉDOUARD FOURNIER, *Histoire des enseignes de Paris*, Paris, 1884, p. 92).

Dominique Fournier

⁶⁴ LÉON LE GRAND, compte rendu de HENRI JADART, *Vieilles rues et vieilles enseignes de Reims. De la nécessité d'en sauvegarder les dernières traces, avec la liste des rues et des enseignes modernes*, Reims, Michaud, 1897, in *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1897, volume 58, Bibliographie, p. 459-460.

⁶⁵ Inventaire En 45; don de M. Fournier [sans doute LOUIS-ÉDOUARD FOURNIER], 1901.

Les repas quotidiens au siècle dernier

Michel Cottin 1974

(Enquête réalisée à l'occasion de l'exposition « Repas d'antan en Pays d'Auge » réalisée en septembre 1974).

Malgré quelques très bons travaux, ceux de J. Seguin, de Ch. Leroy, la composition des repas de nos ancêtres reste ma connue. L'un des meilleurs historiens normands du siècle dernier Charles Robillard de Beaurepaire esquive ainsi cette étude : « Il nous a paru assez inutile de rechercher des renseignements sur la nourriture des gens du peuple au Moyen Age, on peut être assuré que le meilleur moyen de s'en faire une idée est de parcourir les campagnes d'une partie de notre province où les hommes ont conservé leur simplicité primitive. La table des personnes aisées offre un aspect différent suivant les époques et les progrès du luxe. Celle des personnes qui sont condamnées u nécessaire ne présente en général que d'insignifiantes variétés ».

Il nous faut reconnaître la difficulté de telles recherches mais celles-ci valent cependant d'être tentées. H. Daudrillard, dans son ouvrage sur la Normandie, dans la série de ses : « Enquêtes sur les populations agricoles de la France » est heureusement plus prolix. Reprenant des travaux de Léopold Delisle et de Ch. de Beaurepaire , il y ajoute le fruit des recherches de ses contemporains et de ses propres enquêtes qui présentent un très haut intérêt puisqu'elles nous permettent de remonter à une génération au-delà des souvenirs des plus anciens de nos correspondants. Ce n'est certes pas une œuvre de première main mais si les emprunts sont nombreux, particulièrement aux annuaires de l'Association normande, la synthèse est brillante. Dans cette œuvre de moraliste sans concession ni flatterie, il note : « On attache une juste importance à la manière dont sont nourris les ouvriers ruraux. Il y a d'assez nombreux journaliers qui connaissent l'usage presque quotidien de la viande, au moins de la viande de porc, mais nous verrons qu'il s'en faut encore de beaucoup pour que ce soit là un fait général. Ce qui s'est accru dans les proportions les plus considérables, dans la ferme normande, c'est la consommation de viande de boucherie, facilitée non plus seulement par les marchés plus fréquents où elle se débite, mais par des établissements permanents, infiniment plus nombreux dans les villages. L'alimentation animale et végétale est représentée sur ces modestes tables sous presque toutes ses formes, grâce à la diversité des productions et aux progrès d l'horticulture comme à la multiplication des potagers. On peut aujourd'hui considérer comme générale, dans la classe qui nous occupe, en Normandie, l'augmentation de la consommation de beurre de lait et d'œufs, de lapins, de volailles, de pommes de terre, de légumes secs et frais, de fruits de toutes espèces... Ajoutons que les mets plus variés sont aussi mieux accommodés. Le service est convenable et propre dans les exploitations qui ne sont pas trop pauvres. Chez les plus aisés, l'ordinaire est tel qu'un citadin pourrait s'en contenter sans trop de sacrifices pour le goût et peut-être avec avantage pou sa santé. Chez les fermiers moins aisés le pain laisse encore à désirer. »

Un demi-siècle plus tard Curnonsky traitant de la gastronomie normande constatera le même fait qu'il attribuera, lui, à la qualité des produits, doublée de la profusion. Mais la table d'hôte de Curnonsky n'est point elle de la campagne.

Nous pouvons à partir des notes de nos devanciers, des travaux des historiens modernes et de nos enquêtes, reconstituer dans le détail le contenu de ces repas.

Il faut bien entendu différencier la nourriture du « pauvre homme » ou du « pauvre passant » par exemple de celle du pauvre vivant dans l'ombre d'un hôpital ou d'une abbaye ou secouru habituellement par quelque œuvre charitable : si les communautés paroissiales acceptent parfois de s'imposer pour fournir la subsistance à « leurs » pauvres, elles se refusent par contre de nourrir les pauvres des autres paroisses qui sont alors irrémédiablement vers leurs paroisses d'origine, mais la force manque bien souvent à ces pauvres hères que l'on retrouve morts à l'entrée des hôpitaux ou dans le creux des fossés.

A l'extrême on voit les riches tables seigneuriales où chaque jour les commensaux font bombance, ce dont s'indignent moralistes, laïcs et pieux prédicateurs lorsqu'ils réclament moins d'ostentation et plus de charité.

Entre ces deux pôles, la table du fermier, du marchand de nos campagnes, du petit bourgeois, de l'artisan peut, sans doute, être considéré comme la base de la nourriture d'hier car c'est aussi celle de tous ceux qui vivent autour de cette table : aides, ouvriers agricoles, ouvriers et apprentis, la coutume étant dans les villes comme à la campagne de nourrir « au même pot » ceux qui travaillent sous le même toit. Et, tout au long de l'année, défilent selon un calendrier immuable, le maçon, le charpentier, le couvreur, le taupier, le tueur de cochons, le tondeur de moutons, les aoûtants embauchés pour la moisson, les faucheurs pour la fenaison et les allouants pour les corvées saisonnières. Sans oublier les commissionnaires en vins, les colporteurs ou les fermiers et les gardiens qui viennent régler ou recevoir leurs gages.

Il y a donc autour de la longue table toujours une place de disponible, quand il y en a pour deux, il y en a pour trois, dit-on, sans parler de la place du pauvre toujours difficile à situer.

Voyons maintenant le rythme et la fréquence de ces repas. Les travaux des champs s'étirent généralement du lever au coucher du soleil et ce laps de temps particulièrement long à la belle saison est entrecoupé de quatre ou cinq pauses, accompagnées d'un breuvage, d'une collation ou d'un repas. A la fin du XIXe siècle ou au début du XXe (époque que couvrent nos enquêtes), après les ablutions matinales, vers quatre, cinq ou six heures, selon la saison, le type d'exploitation et la maison, la journée commence par un bol de café ou une soupe chaude bien souvent prise debout. Après les soins aux animaux, « aux alentours » de sept ou huit heures, toute la maison se retrouve d'un repas sur le pouce. Là, assis, on consomme pain et lard, mais 'on y termine aussi, parfois, les restes, volontaires, du repas précédent. La bouillie de sarrasin de la veille est découpée en poissons et repassée au beurre : c'est le régal car, selon l'expression souvent rapportée, la bouillie n'est bonne « que si elle a vu deux culs, celui du chaudron et celui de la poêle ; Ce déjeuner s'accompagne de cidre et se termine souvent par un café léger à la chicorée.

Ce substantiel repas permet d'attendre le repas de midi ce qui en pays d'Auge ne veut pas dire 12 heures car dans cette région on n'est pas « heuré ». En effet les tâches sont très variées, d durées indéterminées et beaucoup doivent être accomplies d'une « seule traite » sans pouvoir être suspendues ou remises : les tractations avec un acheteur, les vêlages avec leurs impondérables, par exemple, doivent être menés à leur fin sans interruption.

Au bout de la table, le « maître » ayant à sa droite sa femme, préside le repas. Nous n'avons pas trouvé de rites spéciaux en accompagnant l'ouverture (bénédicté) mais notre

questionnaire ne comportait aucune question à ce sujet. Il est par contre certain, et nombre d'enquêtes le mentionnent que l'on ne consommait pas de pain sans avoir au préalable tracé une croix, au dos, avec la pointe du couteau.

D'entrée de repas on taille le pain, ce gros pain brié qui se découpe en fines tranches à l'aide d'une plane de menuisier ou de charpentier sur un « talon » de bois. Très tôt notre région a connu l'usage de l'assiette individuelle de bois, d'étain ou de faïence. Les inventaires des ménages les plus pauvres comportent toujours au moins autant d'assiettes qu'il y a de convives. Ces larges tranches de pain, sans doute souvenir lointain des tranchoirs du Moyen Age sont disposées au centre de la table et servent aussi bien à tremper la soupe qu'à y étaler pâtés ou confitures.

Carle repas, été comme hiver, commence généralement par une soupe dont nos enquêtes permettent de reconstituer l'infinie variété. Autrefois élaborées à la cheminée dans une marmite à pieds (souvent offerte en cadeau de mariage à la mariée et portant son nom et la date de la cérémonie) ou sur le potager ou mieux même sur la cuisinière, elle représente l'une des grandes preuves de l'imagination des maîtresses de maison, de leur savoir faire et de la richesse de la maison. Tout d'abord l'eau que l'on a « puché » dans la marmite puis des légumes, de la viande, des aromates. Ses qualités gustatives et énergétiques résident dans le savant dosage de l'insipide et du nourricier. On y trouve tous les légumes du potager, l'ancien jardin à porées des contrats du XVI^e siècle : l'oseille (on fait d'ailleurs des conserves d'oseille), la citrouille, le chou, les poireaux, les carottes, les haricots, les fèves, l'oignon, de la graisse (la célèbre graisse normande), de la panne de bœuf ou de porc, du lait, de la crème, du riz ou des pâtes.

Au sortir de la marmite ou de la casserole, elle est versée dans la soupière qui trône au centre de la table ou, plus souvent, devant la maîtresse de maison qui procède à la distribution. L'on y ajoute alors parfois quelques nouveaux ingrédients tels « l'arôme Patrel », le « bouillon Kub », une noix de beurre ou une cuillère de crème. Servie à larges louches, elle prend dans chaque assiette, dans chaque assiette, un nouveau visage, tel la complète d'une pincée de sel ou de poivre ou la trempé de pain recuit spécialement. Généralement la soupe n'est pas passée et les légumes s'y retrouvent entiers. Le « goût » de la soupe est très répandu, certains en mangent à tous les repas cependant en été un plat de charcuterie qui habituellement la suit parfois la remplace et ouvre le service de la viande. Celle-ci, nous l'avons vu, figure généralement sur les tables rurales mais sur ce point les opinions divergent quant à la quantité consommée par le citadin et le rural. Les rapports des préfets du 19^e siècle, la synthèse de H. Baudrillard, les recherches de G. Désert s'accordent pour estimer la consommation paysanne inférieure de la moitié au tiers de celle des villes. Gabriel Désert reconnaît qu'il est difficile d'isoler dans les ventes urbaines les achats faits par les ruraux lors de leurs passages dans les marchés urbains, achats dont l'importance grandissant ont amené la création dans les bourgs et même dans les villages de boucheries permanentes et de reventes et qui influent sur la diminution de la disparité de consommation apparente entre la ville et la campagne.

Les enquêtes officielles même les plus fines sont incapables de comptabiliser, par exemple, la production individuelle du traditionnel cochon familial, unique pour le couple chargé de peu d'enfants mais que l'on retrouve à 3, 4 et même 5 exemplaires dans les exploitations moyennes. Si l'on ajoute à cet élevage le produit de la basse-cour et, il est peu de ménages où, au moins une fois par semaine, on sacrifie un volatile bien à point, on parvient alors à un niveau d'alimentation carnée dans nos campagnes au moins égal si ce n'est supérieur à celui des villes. Les souvenirs que nous avons recueillis dans un centre urbain tel que Lisieux sont

en effet symptomatiques : c'est là que les carences sont les plus évidentes car à part un élevage épisodique et limité de poules ou de lapins, il n'existe pas de possibilités d'améliorer l'ordinaire. Là nous avons des témoignages de l'absence quasi permanente de viandes : , les atilles, les attignoles, les tripes ont plus fréquentes que les ragouts.

L'assaisonnement de ces viandes est aussi varié que celui des soupes et, si bien souvent, elles sont bouillies, nombreuses sont braisées ou rôties sans qu'il soit facile de discerner des différences entre ces préparations et nos plats actuels.

En règle générale, on respecte les jours d'abstinence prescrits par l'Eglise en marquant le jour du vendredi par un plat de poissons ou d'oeufs.

Les légumes sont ceux du potager car il faut attendre le deuxième tiers du 20^e siècle pour voir les conserves pénétrer dans les campagnes où elles n'ont, d'ailleurs, jamais pu s'implanter. Seuls le pois (blancs ou verts), les lentilles et les pommes de terre sont parfois achetés à l'épicerie du bourg lorsqu'il est impossible de les produire soi-même.

Et le repas se poursuit par le ou les fromages, œuvres de la maîtresse de maison ou achetés au fromager voisin et se termine par des fruits, ceux du verger. Il est bien entendu exclu d'en acheter à l'extérieur et les fruits exotiques n'apparaissent qu'exceptionnellement dans la traditionnelle salade d'oranges des Fêtes de Noël. Parfois aussi un gâteau, une tarte remplacent les fruits.

Avant de reprendre le travail, on sert le traditionnel coup de café accompagné d'un petit verre d'eu de vie. Il y aurait beaucoup à dire sur celui-ci. Malgré sa tardive introduction dans notre région, il fut très largement adopté par toutes les classes de la société et figure à chaque étape de la journée.

Vers quatre ou cinq heures, la collation prise debout, en général, se compose d'une tartine de pain accompagnée de fromage et de cidre, parfois de reste de viande ou de charcuterie et le sempiternel café.

A part quelques exceptions, la table augeronne de la seconde moitié du 19^e siècle est donc abondante et de qualité.

HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES
Liste des Adhérents 2010

Mme Andrée ADAM	14100 LISIEUX
Mme Suzanne ARSENE DIT BUNEL	14140 VIEUX PONT EN AUGE
ASSOCIATION LE PAYS D'AUGE	14100 LISIEUX
ASSOCIATION MONTVIETTE NATURE	14140 MONTVIETTE
M. Jean Pierre AUDAG	3090 OVERJIS Belgique
M. Jacques AUMONT	14170 AMMEVILLE
Mme Jacqueline BANDRAC	14160 DIVES SUR MER
Mme Isabelle BARA	14270 ECAJEUL
Mme Odette BARATTE	14170 TOTES
Mme BARRE	14370 ARGENCES
Mme Nicole BARRIERE	14170 MONTPINCON
Mme Josette BASTARD	14170 LIEURY
Melle Michèle BEAUFILS	14170 ST PIERRE SUR DIVES
Mme Jacqueline BEGUIN	14000 CAEN
M. Philippe BELLAIS	61120 VIMOUTIERS
M. Almir BELLIER	14170 BERVILLE
M. et Mme Michel BENARD	14170 TOTES
M. Jacques BERTHAUX	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Docteur Pierre BERTHAUX	27190 CONCHES EN OUCHE
M. et Mme Robert BEUDIN	14170 LIEURY
BIBLIOTHEQUE DE CAEN	14053 CAEN Cedex
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France	75706 PARIS cédex 13
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	14032 CAEN cedex
M. et Mme Gérard BLAIN	27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE
M. et Mme Dominique BORDEAUX - PLEKAN	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Jean Claude BOSQUAIN	14510 GONNEVILLE SUR MER
M. et Mme Christian BOSSHARD	14340 CAMBREMER
M. et Mme Yvon BOUILLE	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Denise BOURGAULT	14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Eric BOURGAULT - VAUCLIN	14290 ST JULIEN DE MAILLOC
M. Roger BREUIL	75645 PARIS cedex 13
Melle Monique BRIARD	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
M. Bertrand BRICON	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Thierry BRICON	14170 MONTPINCON
M. et Mme Jean Alain CAIRON	14100 LISIEUX
Melle Fabienne CANINI	14140 MONTVIETTE
Mme Micheline CANSIER	14170 TOTES
M. et Mme José CASTEL	14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme François CAUCHARD	14170 ST PIERRE SUR DIVES
Mme Hélène CERTAIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Florent CHABOISSIER	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Daniel CHAMEAU	14270 MEZIDON CANON
M. et Mme Michel CHANU	14140 LES AUTELS ST BAZILE
M. et Mme Jean Paul CHATELAIN	14170 COURCY
M. et Mme Michèle SAINT- Christian GAEL	14210 CHEUX
Mme Claire COEURET	14170 TOTES
M. Jean Pierre COIRRE	14100 LISIEUX
M. Pierre COMELLO	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
CONSEIL REGIONAL DE BASSE NIE	14000 CAEN
M. et Mme Hubert CONTENTIN	14170 COURCY
Mme Gisèle COOL	14100 LISIEUX
Mme Martine CORNILLEAU	14100 OUILLY LE VICOMTE
M. Pierre COSNARD	22250 BROONS
Mme Colette COTTIN	14100 LISIEUX
M. et Mme Daniel COULIBOEUF	14170 LIEURY
Mme Claire COUROUAU	75015 PARIS

M. Jean Pierre COUTARD	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
CULTURE ET PATRIMOINE	14100 LISIEUX
M. Antoine DALLIER	14170 ECOTS
M. Hugues DANGY	75008 PARIS
M. et Mme Jean Jacques DARTHENAY	14140 SAINT JULIEN LE FAUCON
Mme Françoise de CARPENTIER	14270 MEZIDON CANON
M. et Mme Daniel DEBIERRE	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Jean Pierre DEBRAY	14170 BERVILLE
M. Jacques DELANGLE	14700 FALAISE
Mme Odile DELARUE - LE GUEVEL	14650 CARPIQUET
M. et Mme Alain DELATOUR	14170 LIEURY
M. et Mme Robert DEMERY	14530 LUC SUR MER
Mme Yvette DENIS	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Gérard DENIS	14170 BERVILLE
M. et Mme Hubert DENIS	14430 DOZULE
M. et Mme Raymond DEROUET	14860 BAVENT
M. et Mme Yves DESCHAMPS	14140 SAINT MICHEL DE LIVET
M. Roger DESHAYES	14130 BLANGY LE CHATEAU
M. et Mme Alain DESPRE	14170 BERVILLE
M. et Mme M. DEVAUX	14140 LE MESNIL DURAND
M. Louis DEWULF	14140 LES AUTHIEUX PAPION
M. et Mme Claude DIARD	14140 LIVAROT
Mme Thérèse DODEMAN	14170 MITTOIS
Mme Christiane DORLEANS	14170 MONTPINCON
M. et Mme Vincent DOUCHIN	14170 TOTES
DRAC	14052 CAEN cedex 04
M. et Mme Jean Luc DRON	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Mme Monique DUBOIS	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme H. DUBOIS	61000 ALENCON
M. et Mme Dany DUFOUR	14170 COURCY
Mme Yvette DUGUE	14100 LISIEUX
Mme Michèle DUHOMME	14100 LISIEUX
M. Michel DUPERRON	14123 CORMELLES LE ROYAL
M. Bernard DUPUY	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Jean DUVAL	14140 SAINT MICHEL DE LIVET
M. Claude DUVAL	14140 HEURTEVENT
M. Bernard DUVAL	61120 VIMOUTIERS
M. et Mme Daniel DUVAL	14170 ECOTS
Espace EVANESCENCE	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Emilien FARUGIA	14170 TOTES
M. et Mme Pierre FERRAND	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Juliette FOUCAUD	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Claude FOUQUIER	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Françoise FRANCOIS	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Pierre FREMONT	14140 SAINT GEORGES EN AUGE
M. et Mme Jean Pierre GALLOU	14140 LIVAROT
Mme Françoise GERAULT	88100 STE MARGUERITE
M. et Mme Pierre GIRARD	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Mauricette GODET	14170 GRANDMESNIL
M. et Mme Jean et Marie GODET	14170 GRANDMESNIL
Mme Marie Reine GOHIN	14140 SAINT GEORGES EN AUGE
M. et Mme Antonio GONCALVES	14130 LE TORQUESNE
M. Bruno GONDOUIN	14140 LE MESNIL SIMON
M. et Mme Michel GONON	14170 BERVILLE
M. Roger GOULET	14700 FALAISE
M. Marc GOURMEZ	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Jean GRAUDENS	75008 PARIS
Mme Jeanne GROSSET EVERS	14920 MATHIEU
M. et Mme Alain GUERAS	14140 SAINT GEORGES EN AUGE
Mme Denise GUESDON	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES

M. et Mme Patrick GUESNON	14170 BRETTEVILLE SUR DIVES
M. et Mme Gérard GUILLIN	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Yvette GUILLOT	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Jean GUITTIER	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Michel HACQUARD	78500 SARTROUVILLE
Mme Paulette HALBOUT	14000 CAEN
Mme Germaine HAMON	14170 LOUVAGNY
M. et Mme Guy HARDOUIN	14170 BERVILLE
Madame Marie HAUTOT	14170 MONTPINCON
Melle Martine HAUTOT	14170 GRANDMESNIL
M. François HAVIN	14170 OUVILLE LA BIEN TOURNEE
M. et Mme F. et T. HEBERT et REBOURS	14750 SAINT AUBIN SUR MER
Mme Jeanine HELIES MENE	14140 TORTISAMBERT
M. Jean HERVIEU	14100 LISIEUX
M. et Mme Jean Pierre HOSTE	14170 ECOTS
Mme Marie Pierre HUAUME	14130 LE MESNIL SUR BLANGY
M. et Mme Denis HUET	14170 TOTES
Mme Marie Thérèse HUGOT	14170 MONTPINCON
M. et Mme Claude JACQUET	14140 LIVAROT
M. Eric JAGER	CA90095 1530 LOS ANGELES
Mme Paulette JAMBIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Mme Eugénie JARDIN	14700 LA HOGUETTE
M. et Mme Jean JAUSSET	14170 LIEURY
M. et Mme Pierre JEAN	61200 AUNOU LE FAUCON
Mme Sylvie JEANNE	14190 FIERVILLE BRAY
M. Jacques JOURQUIN	75116 PARIS
Mme Elisabeth LACHAUME	14170 ECOTS
M. et Mme Bernard LAIDET	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Daniel LALIZEL	14123 IFS
Mme Françoise LAMBERT	14100 LISIEUX
M. Jean LANGLOIS	14170 VAUDELOGES
Mme Geneviève LANOS	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Christian LAUNAY	14170 BERVILLE
M. et Mme Didier LAUNAY	14170 MONTPINCON
M. Claude LAUZANNE	75013 PARIS
M. Guy LE BRUN	14170 MITTOIS
M. Yann LE GALL	93400 SAINT OUEN
Melle B. LE PREVOST de la MOISSONNIERE	76760 BACQUEVILLE EN CAUX
M. et Mme Jean Michel LEBERTRE	14170 BERVILLE
Mme Josiane LEBERTRE	14170 BERVILLE
M. François LEBLANC BARBEDIENNE	92210 SAINT CLOUD
M. Philippe LEBOUCHER BISSON	14140 LE MESNIL BACLEY
Mme Nathanael LEBRETON	14270 MEZIDON CANON
M. Olivier LECABLE	14140 LESSARD ET LE CHENE
M. et Mme Bernard LECERF	14190 FIERVILLE BRAY
M. et Mme Jean Paul LECESNE	14170 COURCY
Melle Colette LECHENAULT	14200 HEROUVILLE ST CLAIR
M. Robert LECHEVALIER	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Serge LECHEVALIER	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Michel LECLERC	14140 SAINT MICHEL DE LIVET
Mme Monique LECLERC	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Michel LEFEVRE	61200 ARGENTAN
Mme Yvette LEFRERE	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Paul LEJEUNE	14170 BERVILLE
M. Dominique LEMAIRE	59390 LYS LES LANNOY
M. et Mme Claude LEMAITRE	14100 LISIEUX
M. et Mme Michel LEMIERE	14170 TOTES
M. Marc LEMONNIER	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Henri LEMONNIER	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Mme Marguerite LEPRIEUR	14140 MONTVIETTE

M. Daniel LETOREY	14170 JORT
M. René LEVARD	78480 VERNEUIL SUR SEINE
M. et Mme Jean Luc LEVRARD	14000 CAEN
M. Michel LEVRARD	14100 LISIEUX
M. et Mme M et J. M. LOUVET	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Jacques MALLET	14510 HOULGATE
M. et Mme Jack MANEUVRIER	14170 MONTPINCON
M. Christophe MANEUVRIER	14170 ECOTS
M. et Mme David MARCEAUX	14170 BERVILLE
M. Jacky MARIE	14170 HIEVILLE
Mme Jacqueline MARTIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Michel MARTIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Yannick MARTIN	14140 LIVAROT
M. Gérard MAUBANT	14000 CAEN
Mme Françoise MAZELINE	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme J. P. MECKERT	14140 LE MESNIL GERMAIN
MEDIATHEQUE André Malraux	14107 LISIEUX cedex
MEDIATHEQUE de FALAISE	14700 FALAISE
M. Michel MESNIL	14000 CAEN
Mme Josette MEZIERES	14140 MONTVIETTE
M. Claude MICHAU	61120 LE RENOUARD
M. et Mme Lucien MILLECAMPS	14170 MONTPINCON
Mme Jacqueline MINGUET BRYSE	75014 PARIS
M. et Mme Emmanuel MOREL	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
Mme Yvette MOREL	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Roger MOREL TESSON	94210 LE VARENNE ST HILAIRE
M. Alain MORIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Jean Noël MOTTE	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Alain MULIER	70300 FROIDECONCHE
MUSEE DE NORMANDIE	14000 CAEN
M. Michel NIGAULT	14170 MONTPINCON
M. et Mme Gérard NORMAND	14170 BERVILLE
ODACC	14000 CAEN
Mme Denise OLIVIER	14170 BERVILLE
M. et Mme Roger OLIVIER	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Bernard OLIVO	91270 VIGNEUX SUR SEINE
M. et Mme Jean OUIN	14170 COURCY
M. Maurice PAGNON	61230 GACE
Mme Gilberte PARE	14170 BERVILLE
M. et Mme Henri PAUMIER	14170 JORT
Mme Jacqueline PAVY	14170 MONTPINCON
M. Jacky PAVY	14170 LIEURY
M. et Mme Gilles PAYEN	14170 BERVILLE
PAYS D'AUGE EXPANSION	14107 LISIEUX cedex
M. Bernard PEPIN	14170 GRISY
M. et Mme Lucien PERDEREAU	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Dominique PERRON	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Xavier PETIT	14170 TOTES
M. et Mme André PICHOT	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Josette PIGAULT MARIE	61120 VIMOUTIERS
M. et Mme Jean Jacques PINEL	14170 LIEURY
Mme Francette PIQUOT	14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Johannes PLUYMS	61120 LE RENOUARD
M. et Mme Marc POREE	14112 PERIERS SUR LE DAN
M. Michel POUSSARD	14700 FALAISE
M. et Mme Christian PYPE	14540 BOURGUEBUS
Mme Marie RAIMBAULT	14340 CAMBREMER
Mme Michèle RATTIER	14170 LIEURY
M. et Mme Pierre RAULT	14170 ECOTS
M. Max REGNIER	14100 BEUVILLERS

M. et Mme Yves REGNOUF	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. et Mme Jacques REGNOUF	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Daniel REGNOUF	14490 MONTFIQUET
M. Jean François RENNOU	77000 LA ROCHETTE
M. Serge RICHER	14140 ST MARTIN DU MESNIL OURY
Mme Francine RIVIERE	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Mme Adeline ROBIEU	14170 THIEVILLE
M. Bernard ROBILLARD	14170 OUVILLE LA BIEN TOURNEE
M. et Mme Jean ROBILLARD	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Michel RUBY	14430 CRESSEVEUILLE
M. et Mme Michel SADI	14140 VIEUX PONT EN AUGE
Mme Marie SADI CARNOT	75017 PARIS
M. et Mme René SALAUN	14170 BERVILLE
M. Joanne SCHOLTE	9134 N K LIOESSENS
M. et Mme Jean Louis et Claire SEMICHON	14170 AMMEVILLE
<hr/>	
SERVICE DEP . D'ARCHEOLOGIE	14000 CAEN
M. Jean SEVERIN	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Jean Marie SIMON	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Alan et Heather SIMONDS	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Céline SOENEN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Wladimir SOROKA-JESS	14630 FRENOUVILLE
M. et Mme Jean STARZYK	14100 LISIEUX
STE CIVILE DU VAL RICHER	14340 ST OUEN LE PIN
STE HISTORIQUE de LISIEUX	14100 LISIEUX
STE HISTORIQUE du CANTON de LIVAROT	14140 LIVAROT
M. et Mme Olivier STOREZ	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
Mme Geneviève STOREZ	14000 CAEN
Mme Annick SURTOUC	14400 BAYEUX
M. et Mme Alain TARBOURIECH	92330 SCEAUX
M. Daniel THEROUDE	14290 ORBEC
M. Eugène TIRLOCQ	14700 FRESNE LA MERE
M. et Mme Jean TRAMBLAIS	14140 LIVAROT
M. et Mme André TRIGER	14140 SAINT GEORGES EN AUGE
M. et Mme Jean Claude TRUFFERT	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
Melle Clotilde VALTER	14100 LISIEUX
M. et Mme André VAUGEOIS	14170 TOTES
M. Henri VAYSSETTE	61160 TRUN
M. Matthieu VESQUES	14140 LIVAROT
M. Paul VICTOR	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Jacques WAGNER	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme François WEBRE	14170 BERVILLE
Mme Fabienne YVANOFF	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES

